N° 39
Déc./Janvier 2012

PASSION ARCHITECTVRE

Actuas
"Coup de massue sur l'artisanat du bâtiment" par Patrick Liébus

Institutionnel
Premières Assises des professions libérales

Bon sens
"Effets parfois toxiques de l'intervention publique"

Vie syndicale
Compte rendu du 42e congrès des architectes à Bordeaux

Infos sociales
"Les dernières mesures du gouvernement en matière de protection sociale"

Cahier Spécial
Poitou-Charentes

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unsfa
L'UNION DES ARCHITECTES

LA VALEUR VERTE,
CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'HABITAT

L'Association QUALITEL a présenté, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, les résultats d'une étude économique sur la valeur verte de l'immobilier de logements réalisée par sa filiale CERQUAL.

6 PROPOSITIONS POUR DÉVELOPPER LA VALEUR VERTE :

1 La valeur verte d'un immeuble ou d'une maison s'apprécie comme la survaleur financière liée à sa qualité environnementale

2 La valeur verte est un levier économique essentiel pour atteindre les objectifs du Grenelle Environnement, notamment en matière de rénovation du parc existant

3 Les premières observations réalisées au niveau international permettent de l'évaluer dans une fourchette de 3 à 9 %, principalement sur le fondement de la performance énergétique

4 La notion de valeur verte doit être élargie au-delà de la seule performance énergétique (impact environnemental, santé, confort)

5 La qualité et la performance doivent s'évaluer de façon impartiale et indépendante, aux moyens d'indicateurs normalisés et multicritères : la certification à la construction puis en exploitation est à privilégier

6 La création d'un observatoire dédié permettra de mesurer le poids de la valeur verte en France

© Résidence de Languedoc à Bagnolet, certifiée Qualitel, TBC, efficacité énergétique, habitat & environnement, BBC, [illegible] pour un habitat Habitat, Architectes - photo : Clément Gillet.

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur
www.qualitel.org

ASSOCIATION QUALITEL
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT

CERTIFICATION QUALITÉ LOGEMENT
CERQUAL

Édito

Les membres du nouveau bureau de l'Unsfa, élus au congrès de Bordeaux, se sont mis immédiatement au travail.
Ces premiers mois ont été riches en réunions, manifestations diverses et prises de contacts, et nous commençons à mettre en place les actions à mener dans le cadre de notre programme.

La crise économique que nous avions cru voir régresser au début de l'année 2011 est repartie de plus belle. Notre profession est loin d'être épargnée et en subit de graves conséquences.
Il nous faut donc tous nous rassembler, car **c'est en unissant nos forces, nos volontés et nos idées** que nous ferons valoir les intérêts de la Profession, que nous défendrons au mieux notre point de vue, et que nous obtiendrons les résultats attendus.

Le sondage réalisé par IPSOS pour le Moniteur en octobre, confirme ce que nous pressentions : les Français n'ont pas de culture architecturale et ne comprennent, ni ne connaissent, notre profession.
Si nous voulons devenir **les acteurs incontournables** de la construction, de la réhabilitation et de l'aménagement, nous devons tout d'abord **expliquer et affirmer le rôle de l'architecte** et sa place sociétale.
Pour cela, nous devons :

- persuader l'État d'intégrer l'apprentissage de la culture architecturale à l'école,
- sensibiliser le grand public,
- faire connaître les actions que l'Unsfa mène, comme "La vi(ll)e meilleure" ou le "Prix du Projet Citoyen".

Ce n'est pas la loi sur l'architecture qui doit nous rendre indispensable, mais notre savoir-faire et notre excellence.
C'est en étant reconnu comme **les experts du cadre bâti** travaillant **au juste prix,** que notre service apparaîtra non pas comme un surcoût, mais bien comme un **gage de qualité et d'économie sur le coût global de la construction.**

Le dumping des honoraires pratiqué par certains entraîne toute la profession vers le bas, car ce sont nos prestations intellectuelles que nous bradons, et les études peu abouties affectent notre crédibilité. Je m'adresse aux confrères qui, par nécessité ou par inconséquence, alimentent notre auto-destruction. **Arrêtez cette spirale infernale qui conduit de nombreuses agences à la faillite et qui dégrade l'image de notre profession.**

Nous voulons **une formation initiale de qualité** et bénéficier d'une **formation continue accessible à tous.** Pour cela, nous nous battons pour qu'employeurs et salariés puissent bénéficier des **fonds FEEBAT,** réservés pour le moment aux seules entreprises du bâtiment.

Comme vous le voyez, de nombreux chantiers sont ouverts par l'Unsfa et nous vous souhaitons qu'ils aboutissent en 2012, **pour laquelle tous nos vœux vous accompagnent.**

Pour le Bureau de l'Unsfa,
Marie-Françoise Manière,
présidente

Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
En haut : Pôle services à Niort (79) (Architectes Associés Jean-Pierre Renaud et Isabelle Maguis) © Michel Denancé
Au milieu : Espace Carnot, Fouras (17) : kiosques commerciaux (architecte : Lionel Coutier)
En bas, de gauche à droite : Patrick Liébus, président de la CAPEB ; Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes ; Bertrand-Pierre Galey, directeur de l'architecture

SOMMAIRE

À l'honneur 4-5

Actuas 5 et 7
"Coup de massue sur l'artisanat du bâtiment"

Institutionnels 8-10
Premières assises des profession libérales,
AG de l'OGBTP

Bon sens 11-13
"Effets parfois toxiques de l'intervention publique "

Vie syndicale 15-19 et 26-29
Compte rendu du 42e congrès des architectes,
le 11e Prix du projet citoyen,
Adhésions syndicales en progression

Club Prescrire 21-25

Collectivité locale 31-32
Région Poitou-Charentes : Ségolène Royal,
présidente de région ; Jean-Michel Dresse

Cahier spécial Poitou-Charentes 33-36

L'architecture au quotidien 37-38
"SNØHETTA ou l'architecture multiculturelle"

Infos sociales 39-41
Nouvel agrément pour l'OPCA PL, les dernières
mesures du gouvernement en matière
de protection sociale, Gestion prévisionnelle
de l'emploi et des compétences

Archi-culture 42

PASSION ARCHITECTVRE

29, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 – Fax : +33 (1) 45 44 93 68 – E-mail : contact@unsfa.fr – www.syndicat-architectes.fr – **Directrice de publication :** Marie-Françoise Manière – **Directrice adjointe de publication et rédactrice en chef :** Isabelle Chinardet-Cantineau – **Assistante rédactrice en chef :** Estelle Palucki – **E-mail :** passionarchitecture@unsfa.com
Chargés de rubriques : **À l'honneur, Actuas :** Isabelle Chinardet-Cantineau et Éditions PC - **Institutionnels :** Isabelle Chinardet-Cantineau - **Bon sens :** Gilbert Ramus - **Vie syndicale :** Estelle Palucki, Jean-Michel Dresse, Régis Chaumont, Dominique Jouffroy, Philippe Klein - **Club Prescrire :** Marc Seifert, Ruth Mnamani – **Collectivité locale :** Jean-Michel Dresse - **Cahier "l'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure" :** Estelle Palucki et Éditions PC - **L'architecture au quotidien :** Éditions PC et Philippe Klein - **Infos sociales :** Christophe Chomel, Patrick Julien, Christophe Yuen - **Archi-culture :** Éditions PC et Isabelle Chinardet-Cantineau - **Illustrateur :** Nicolas Depoutot
Abonnement (4 numéros par an) – tél. / fax Unsfa : 01 45 44 58 45
Conception et réalisation : EDITIONS PC – Philippe Chauveau, Sophie Chauvin – Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 – "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsfa
Régie commerciale : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) – La direction se réserve le droit de refuser toute publicité - ISSN : 1637-2735 / Imprimerie EPEL

BERNARD COUDERT EST NOMMÉ PRÉSIDENT DU GEPA

Bernard Coudert, architecte dplg, urbaniste sfu, est installé à Lyon depuis 1982. L'agence (6 personnes) réalise des projets de constructions pour des maîtres d'ouvrages publics et privés et des études d'urbanisme. Adhérent du syndicat des architectes du Rhône, il s'est toujours investi dans le développement de la formation continue des architectes, tant en Rhône-Alpes qu'au sein du bureau du GEPA.

L'ARCHITECTE FRANÇAIS ALBERT DUBLER DEVIENT PRÉSIDENT DE L'UIA

Albert Dubler accède à la présidence de l'Union Internationale des Architectes pour la période triennale 2011-2014. Il a été élu à l'issue de l'Assemblée générale de l'UIA qui s'est déroulée à Tokyo, au Japon, du 29 septembre au 1er octobre 2011. Il succède à l'architecte australienne Louise Cox.
Albert Dubler exerce libéralement à Strasbourg, depuis 1988 et s'engage très tôt dans la défense du développement durable en France et en Europe, puis dans celle d'une conception architecturale responsable au niveau mondial. Albert Dubler a placé son mandat présidentiel sous le signe de l'architecture responsable, de l'architecture reconnue et de l'architecture équitable.

10ÈME PALMARÈS DES TROPHÉES BATIACTU 2011 CONSTRUCTION ET INNOVATION

L'Unsfa en est l'un des partenaires : Thierry Parinaud, membre de jury, représente les architectes depuis la création du prix. Le Grand Prix du jury "chantier" 2011 a été attribué à l'école maternelle "le chat perché" de l'architecte Gemaille Rechak, située à Breteuil. Le Grand Prix du jury "internet 2011" revient au site internet de Qualitel destiné à informer le grand public sur la qualité du logement. En réponse à une problématique de renouvellement urbain, l'agence Architecture Pélegrin a été récompensée pour l'opération mixte de petits collectifs et huit maisons de ville BBC à Villetaneuse. Lors de la cérémonie, l'Unsfa, représentée par Isabelle Chinardet-Cantineau, vice-présidente, a eu l'honneur de remettre le prix "Architectes, BE, économistes, cabinet architecture et ingénierie".

PRIX DU CONCOURS DE L'INNOVATION ET DES TROPHÉES DU DESIGN DE BATIMAT 2011

Dans le cadre des salons de l'Hôtel de ville de Paris, Jean-Bernard Bros, adjoint au maire de Paris, chargé du tourisme et des nouveaux médias locaux a reçu la remise des prix du concours de l'innovation et du design de Batimat 2011, scellant ainsi le partenariat inédit entre la capitale et le salon international de la construction. De nombreux présidents d'organismes de la construction et du bâtiment étaient présents, dont Marie-Françoise Manière. Cette tribune leur a permis de s'exprimer sur les dernières décisions les concernant prises par le gouvernement le jour-même. Alain Maugard a conclu la soirée en déclarant que *"le bâtiment est un secteur d'avenir et d'une modernité plus forte que ce qu'on veut bien le dire".*

YANN DERVYN, NOUVEAU DIRECTEUR D'EFFINERGIE

Suite au départ de Catherine Bonduau-Flament, le comité de recrutement en accord avec le Président Jean-Jack Queyranne, a nommé Yann Dervyn au poste de directeur de l'association Effinergie.
Yann Dervyn, chef de service énergies et écoactivité au Conseil régional Alsace depuis six ans, a accompagné la création et le développement de l'association Effinergie. Il a pris ses fonctions en octobre 2011 et pourra ainsi assurer la continuité et la pérennité d'Effinergie.

LE 9E PRIX EUROPÉEN D'ARCHITECTURE PHILIPPE ROTTHIER

Le 9e Prix européen d'architecture Philippe Rotthier a récompensé des réhabilitations remarquables réalisées ces cinq dernières années en Europe. Le jury du Prix Européen d'Architecture Philippe Rotthier, sous la présidence de Maurice Culot et en présence de Philippe Rotthier, fondateur du prix, s'est réuni les 24 et 25 juin 2011.
Après avoir examiné les 101 entrées, provenant de 19 pays, le jury a décidé de sélectionner trente réalisations, parmi lesquelles sept lauréats ont fait l'objet d'un prix de 30 000 € réparti entre eux, d'accorder un prix spécial et de distinguer trois réalisations.

En savoir plus : http://prixrotthier.over-blog.com/

PRIX NATIONAL ARTURBAIN.FR 2011

Le Séminaire Robert Auzelle organise depuis 1997 le Prix national arturbain.fr afin de faire connaître des actions exemplaires conduites par des équipes pluridisciplinaires. Celui-ci est ouvert aux organismes membres du Séminaire. Cette année le thème choisi était : *"Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?"* La réalisation récompensée cette année est Bottière-Chénaie, nouvelles formes d'habitat dense dans un éco-quartier, Nantes (44).

En savoir plus : http://www.arturbain.fr/

LES PREMIERS TROPHÉES JEUNES TALENTS EN ARCHITECTURE DE QUALITEL

Quatre écoles nationales supérieures d'architecture se sont retrouvées en compétition. Une grille d'évaluation a permis de proclamer l'équipe formée de Louis Bauchet, Sabine Haddad, Julie Siol et Tu Hsiao-Ming lauréate de cette première édition. Une mention spéciale a été attribuée à Marie-Anaïs Pinston et Amélie Rigaud. Peu de concours sont ouverts aux étudiants en architecture. Ce constat a été à l'origine de la volonté de mise en lumière du travail sur le logement des futurs architectes.

NOUVEAU BUREAU EXÉCUTIF DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE, LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2011

Pour un mandat de deux ans :
- Présidente : Selma Harrington , Irlande – réélue
- Membres du Bureau Exécutif : Michel De Keyser, Belgique – élu ; Lionel Dunet, France - réélu ; Wolfgang Haack , Allemagne - réélu ; Mattyas Durjva, Slovénie – élu ; Nicholas Galabov, Bulgarie – élu.

TROPHÉES ECO-ACTION 2011

Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale et Guy Geoffroy, député-maire de Combs-la-ville et président de l'association Les Eco-Maires ont remis les nombreux prix de la 21e édition du concours des Trophées Eco-Actions 2011 sous les lustres de l'hôtel de Lassay. Yves Pietrasenta, fondateur de l'association Eco-Maires et Alain Bougrain-Dubourg ont joint leurs voies pour saluer les élus éco-responsables, affirmer *"que si le Grenelle apporte les grandes orientations, toutes les déclinaisons ne se feront que dans la réalité du terrain"* et remarquer que le volet social du développement social prend de l'ampleur. Patrice Bailly, vice-président de l'Unsfa , membre du jury, a remis le prix "Ville d'avenir". Consultez le site www.ecomaires.com pour prendre connaissance des communes récompensées, petites, moyennes ou grandes.

ARCHITECT@WORK À PARIS

© Isabelle Chinardet-Cantineau

Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsfa, a inauguré le carré des innovations pour l'architecture. L'édition 2011 a accueilli sous la grande halle de La Villette 5 252 visiteurs, majoritairement des architectes exerçant en région parisienne. Cette manifestation n'est pas seulement centrée sur les 182 exposants présents car elle crée l'évènement en présentant des expositions, des conférences, des associations qui font connaître la qualité architecturale contemporaine. On y découvre aussi une expérience interactive ou bien encore une œuvre de lumière, thème qui a guidé l'ensemble des échanges dans un cadre scénographié à l'ambiance feutrée. La prochaine édition est prévue les 11 et 12 octobre 2012.

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE REÇOIT L'OCPP

Gilbert Ramus, président de l'Observatoire de la concurrence "public-privé" et représentant l'Unsfa au sein de l'Ocpp, Sylvie Raspillère (Cicf), Jean-Pierre Sadoux (Cef & Cniefeb) et Serge Garrigou (Unge) ont été reçus par Virginie Beaumeunier, Rapporteure générale de l'Autorité de la concurrence.
Ils ont exposé la situation des professionnels qui effectuent des prestations intellectuelles, telles que le conseil ou la maîtrise d'œuvre, qui sont concurrencés par des organismes publics ou parapublics avec des distorsions de concurrence avérées, et auxquelles la loi et la justice donnent peu de moyens pour s'en défendre.
Dans le prochain numéro de Passion Architecture, nous vous informerons des suites de cette concertation.
Voir aussi l'article pages 9 à 11 du présent numéro.

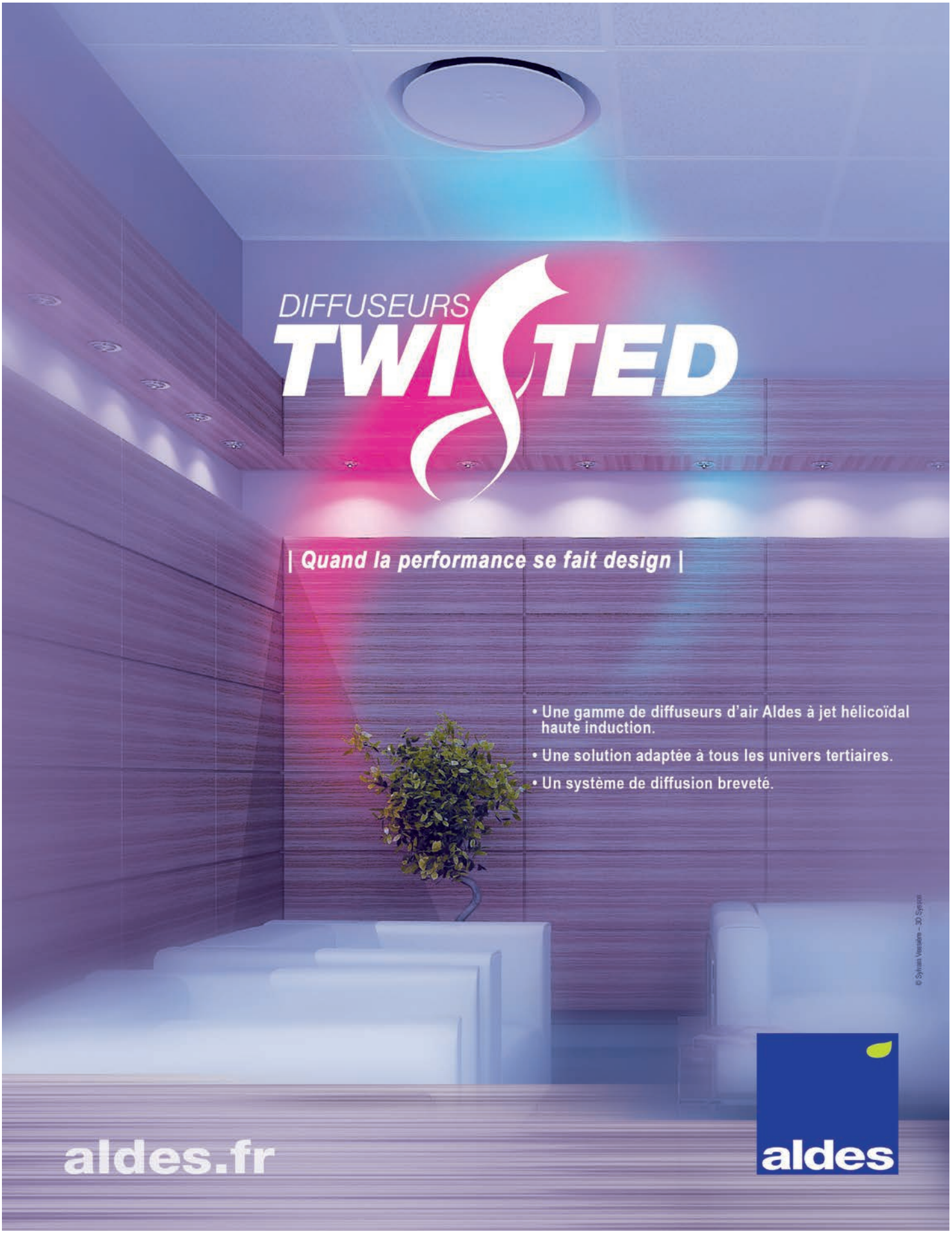
DIFFUSEURS
TWISTED
| Quand la performance se fait design |
• Une gamme de diffuseurs d'air Aldes à jet hélicoïdal haute induction.
• Une solution adaptée à tous les univers tertiaires.
• Un système de diffusion breveté.
© Sylvain Vessière - 3D Sensor
aldes.fr
aldes

Coup de massue sur l'artisanat du bâtiment

Avec le relèvement de la TVA à 7 %, le recentrage du PTZ+, le coup de rabot de 20 % sur le crédit d'impôt développement durable et la fin du dispositif Scellier, le bâtiment est le secteur le plus impacté par les politiques de rigueur. Pour Patrick Liébus, président de la CAPEB : "Le Gouvernement a décidé d'anticiper un net ralentissement de la croissance et de compenser cette dernière par une recherche de 8 milliards d'euros. Avec l'augmentation de la TVA dans le bâtiment, il fait plus et pire : il provoque lui-même un ralentissement de l'économie et se tire ainsi une balle dans le pied. Conséquence : contrairement à ce qu'affirme le Premier ministre, il affaiblit l'un des secteurs les meilleurs contributeurs à la croissance".

Pour la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), le relèvement de la TVA de 5,5 % à 7 % pour les travaux d'entretien-rénovation est une mesure contre-productive. La conjoncture le démontrera très vite. Malgré un troisième trimestre plus difficile, les prévisions d'activité de la rénovation du logement restaient encore positives pour l'année 2011 après 8 trimestres de chute libre (2009 et 2010). Avec ce taux de TVA à 7 %, le freinage sera brutal car il entraînera immédiatement une perte d'un milliard de chiffre d'affaires et la disparition directe et indirecte de 10 000 emplois.

Plus qu'injuste, cette mesure démontre le désintérêt du gouvernement envers les efforts engagés par les 380 000 entreprises artisanales du bâtiment durant toute la période de crise pour maintenir une économie de proximité et préserver les emplois salariés. La hausse de la TVA va renvoyer dans le camp du travail dissimulé une part significative des travaux ; comme c'était le cas avant l'application de taux réduit de TVA (1999). Dans le même esprit, le "cadeau fiscal", qui est fait aux auto-entrepreneurs non assujettis à la TVA, est d'environ 400 millions d'euros ; il va encore accroître l'écart concurrentiel et nuire davantage aux entreprises bénéficiant du régime normal. La CAPEB demande la suppression de cette concurrence déloyale.

À ce handicap d'une TVA relevée qui va peser sur le marché de la rénovation des logements, s'ajoute le nouveau frein du "recentrage" du PTZ+, dont on connaît pourtant l'effet "booster" sur les travaux. Autre injure à l'avenir, le coup de rabot supplémentaire de 20 % sur le crédit d'impôt développement durable (CIDD), qui risque de sonner le glas du Grenelle de l'Environnement. Globalement, le tribut payé par le seul secteur du bâtiment aux diverses politiques de rigueur est totalement disproportionné et injuste. Autre mesure défavorable au secteur, la fin du dispositif Scellier qui risque de porter un coup fatal à la construction neuve.

L'artisanat du bâtiment, l'un des 1ers employeurs de France

Les entreprises artisanales représentent 67 % des effectifs du bâtiment, soit près d'1 million d'actifs. Elles ont créé plus de 119 000 emplois depuis 1999 contre 96 000 pour les entreprises de 20 salariés et plus. Durant la crise, les licenciements ont été contenus au regard de l'importante chute d'activité : seulement - 4 % d'emplois salariés en 2009-2010. Les artisans ont joué un véritable rôle d'amortisseur social en préservant l'emploi dans leurs entreprises et en puisant dans leur trésorerie pour conserver leurs salariés, malgré des carnets de commandes au plus bas. À court terme, la reprise d'activité ne devrait donc pas donner lieu à une hausse significative de l'emploi salarié permanent.

Néanmoins, les besoins en recrutement de main d'œuvre qualifiée restent importants. 7 % des entreprises artisanales du bâtiment (hors entreprises de 0 salarié) ne sont pas parvenues à satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre au premier semestre 2011. La CAPEB estime à environ 15 000 le nombre de postes non pourvus et à pourvoir immédiatement. À plus long terme, 100 000 salariés et 80 000 chefs d'entreprise, soit 180 000 actifs, seront à remplacer pour compenser les départs à la retraite des dix prochaines années.

▲ Patrick Liébus, président de la CAPEB : *"Face à un gouvernement insensible aux arguments économiques de bon sens, les artisans sont aujourd'hui découragés et éprouvent une colère rare. La CAPEB réaffirme la nécessité de compenser la hausse de la TVA par* ***une baisse équivalente du coût du travail et des charges sociales*** *qui pèsent sur les entreprises du secteur".*

Premières assises des professions libérales - CESE[1] (Paris)

Lundi 12 décembre 2011

Nicolas Sarkozy lors ► de son allocution

© 36nco pour l'Unapl

Extraits du discours de Monsieur Le Président de La République :

"(…) Vous êtes l'un des moteurs du dynamisme de l'économie et de la création d'emploi. Les professions libérales, ce sont en effet 870 000 entreprises, 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 2,7 millions d'actifs (…) Vous travaillez beaucoup. Vous vous plaignez peu. Par le passé, vous avez pu avoir le sentiment que l'on ne reconnaissait pas suffisamment votre rôle économique. Depuis 2007, nous avons tourné le dos à cette attitude. Nous encourageons l'initiative des entrepreneurs, nous valorisons le travail et l'effort, nous entendons supprimer ce qui bride votre activité. Je souhaite que les valeurs que vous portez, l'initiative, la liberté d'entreprendre, le courage de prendre un risque, soient davantage reconnues et valorisées.

(…) Regardons ensemble ce que nous avons déjà accompli.
Promouvoir l'entreprise libérale, c'est d'abord donner le goût aux jeunes de s'installer à leur compte (…) C'est pourquoi j'ai vivement encouragé la création de Maisons des professions libérales qui puissent, dans chaque département, accompagner les libéraux tout au long de leur parcours professionnel et faciliter ses démarches (…) Mais nous pouvons aller encore plus loin, comme l'UNAPL le propose, en rapprochant les maisons des professions libérales avec le guichet unique d'accompagnement. Je partage l'objectif de regrouper en un seul et même lieu l'ensemble des acteurs de soutien aux professions libérales : syndicats, ordres ou encore associations de gestion agréées.

(…) Encourager ceux qui prennent des risques, c'était aussi de répondre à cette ancienne revendication du statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limité, L'EIRL. Désormais, c'est fait, il existe, il est dans les textes[2]. Il n'y a pas que les artisans ou les commerçants qui sont concernés, car c'est toutes les professions libérales qui peuvent adopter l'EIRL. Ce statut permet de séparer le patrimoine personnel et le patrimoine professionnel. Grâce à ce statut, la faillite entrepreneuriale n'est plus synonyme de ruine familiale. L'échec n'est plus sanctionné (…) La dernière loi de finances apporte une garantie supplémentaire pour l'EIRL en assurant la neutralité fiscale pour les entrepreneurs individuels qui adoptent ce statut.

(…) Les professionnels libéraux souhaitent anticiper autant que possible leurs charges. Je m'étais ainsi engagé à modifier le calendrier de versement des charges de cotisations sociales, en les faisant passer de deux ans à un an. Cette disposition a été adoptée par l'assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.

© 36nco pour l'Unapl

▲ Dominique Riquier-Sauvage, présidente d'honneur de l'Unsfa et membre du CESE, entourée de Frédéric Lefèbvre, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en charge des Professions Libérales, et de David Gordon Krief, président de l'UNAPL

[1] Conseil Economique Social et Environnemental
[2] PA n°36 - mars 2011, page 38

(…) Autre garantie essentielle de l'État pour faire face à la conjoncture difficile : l'accès au crédit des professions libérales. Les conventions signées en avril dernier avec OSEO, la Société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) et la fédération des banques françaises garantissent qu'il n'y aura pas de restriction d'accès aux crédits, notamment aux petits crédits. J'ai demandé au gouvernement de rester très vigilant sur ce sujet, particulièrement en ce moment. Dans une période où les ressources sont rares, je crois utile de rappeler que la réforme de la taxe professionnelle a bénéficié, in fine, aux professionnels libéraux qui ont eu un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros.

(…) Nous avons progressé dans le domaine des simplifications administratives. La première clarification était de rendre lisible ce que sont les professions libérales. J'ai donc demandé au gouvernement de travailler avec vous pour donner une définition légale, inscrite en droit positif, dans laquelle toutes les professions libérales pourront se reconnaître. Je souhaite qu'un support législatif puisse être identifié très rapidement pour faire enfin aboutir ce projet.

(…) Grâce à l'excellent rapport que m'a remis cet été le député Jean-Luc Warsmann, nous disposons aujourd'hui de pas moins de 280 propositions pour continuer à lever les freins qui pèsent sur notre croissance. Je me réjouis que la plupart de ses conclusions aient été immédiatement reprises dans une proposition de loi déjà adoptée le 18 octobre dernier par l'Assemblée Nationale. Il revient maintenant au Sénat de l'examiner début 2012. Cette proposition de loi est une priorité à mes yeux, car elle contient des avancées déterminantes pour l'allègement du droit et des procédures, comme le simplification du bulletin de paie, la définition d'un statut de télétravailleur, ou encore la création d'un "coffre-fort numérique".

© 36nco pour l'Unapl

◀ Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsfa, interviewée pour UNAPL TV

(…) À l'image de la société et de l'économie, les professions libérales changent (…) Il faut se donner les moyens de répondre à ces évolutions si nous voulons assurer l'avenir des professions libérales. Une femme exerçant une profession libérale sur trois quitte définitivement la profession après six ans d'exercice… Je sais que l'UNAPL a travaillé sur cette question cruciale, de la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, et notamment à la suspension temporaire d'activité pour raisons familiales ou médicales.

(…) Je crois sincèrement que l'interprofessionnalité est un élément clé pour le développement des professions libérales (…) Plusieurs exemples ouvrent la voie. Depuis la loi de modernisation des professions juridiques et judiciaires, la création de holdings communes aux professionnels du chiffre et du droit a progressé. Désormais plusieurs professions peuvent se regrouper dans une même entité capitalistique. Les résultats de ce dispositif montrent l'engouement des professionnels pour cette nouvelle formule (…)

Je salue également l'initiative des groupements momentanés d'entreprises libérales (GMEL), promue par la Commission nationale des professions libérales (CNaPL), qui mène, elle aussi un formidable travail. C'est un outil pragmatique et léger qui peut simplifier bien des démarches pour offrir au client un ensemble de services sur un besoin particulier et ponctuel. J'ajoute, et c'est très important, que ce contrat a été étudié pour n'enfreindre aucune de vos règles déontologiques."

Après avoir rappelé qu'il est un ancien professionnel libéral, Nicolas Sarkozy a souhaité une dynamique durable de confiance réciproque.

Pour plus de renseignements, contactez l'UNAPL - 46 boulevard de la Tour Maubourg, 75343 cedex 07
Tél. : 01 44 11 31 50

CHIFFRES CLÉS À PROPOS DES FEMMES EN 2011

- Parmi les 850 000 professionnels libéraux, 46 % sont des femmes.
- Les professionnelles libérales exercent principalement à titre individuel (71 %).
- Elles travaillent en majorité plus de 50 heures par semaine.
- 84 % des professionnelles libérales pensent que la protection sociale des professions libérales est insuffisante.
- Une majorité d'entre elles estime que le début de carrière est peu compatible avec les responsabilités familiales.
- Les filières étudiantes menant aux professions libérales comptent en moyenne 75 % de femmes.

LES 3 PROPOSITIONS DU "THINK TANK"

- Assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Créer un fonds interprofessionnel spécifique pour la formation à la reprise d'activité en cas de suspension pour raisons familiales ou médicales.
- Instaurer la parité hommes-femmes dans les instances de représentation.

Les travaux de l'OGBTP

Au cours de son Assemblée Générale le 20 octobre dernier, l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Public[1] a permis aux Offices Départementaux du Bâtiment d'échanger et de faire le point sur les travaux et réflexions de l'année : le mémoire technique, la réception des travaux, les contrats de partenariats, la publication du n°1 des Cahiers de l'OGBTP, l'édition 2012 du CD Rom "Architectes-Entrepreneurs, mode d'emploi", etc.

▲ De gauche à droite : Michel Macary, architecte ; Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsfa ; Jérôme Deydier, FFB ; Yves Genthon, président de l'OGBTP ; Didier Ridoret, président de la FFB et Alain Maugard, président de Qualibat.

Cette journée fut également l'occasion de conclure, autour de **deux tables rondes,** les consultations et réflexions menées par l'OGBTP sur le thème des **"PPP"**. Nous prolongions une démarche initiée dès 2009 sous le titre: *"La conception : l'architecte seul ou avec…?"*

Ni pour les architectes, ni pour les entrepreneurs, ces "PPP" ne vont de soi : nouvelle façon d'organiser la maîtrise d'ouvrage ; remise en cause des séparations de genre actuelles (conception / réalisation, ingénierie / architecture, réalisation / maintenance). **Contraints ou consentis,** les modes d'échanges originaux qui y sont proposés bousculent pratiques et habitudes entre architectes et entrepreneurs.

Au croisement de ces deux professions, l'OGBTP devait se saisir de ce sujet "sensible" et porteur d'évolutions lourdes avec pragmatisme.

Lors des deux tables rondes qui ont réuni, notamment, **Marie-France Manière** (Unsfa), **Didier Ridoret** (FFB), **Alain Maugard** (Qualibat) et **Michel Maccary,** qu'avons-nous entendu ?

Des critiques. Elles sont récurrentes sur les PPP et bien connues :

- domination des grands groupes et difficulté d'accès pour les PME et les petites agences,
- démission de la maîtrise d'ouvrage,
- inflation du coût des études en amont de la conclusion du marché et leur mauvaise indemnisation,
- suppression du dialogue fructueux entre le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre au profit d'un "dialogue compétitif" concurrentiel, voire "prédateur"[2],
- inadaptation pour certains types d'opérations (hôpitaux) ou par le regroupement artificiel d'opérations simples (collèges par exemple),
- fuite en avant qui remplace un investissement par un loyer, oubli de solutions alternatives autorisées par la loi MOP[3], etc.

Des avancées signalées mais pas réservées aux PPP[4] :

- décloisonnement des dépenses d'investissement et d'exploitation, et donc, possibilité d'investir aujourd'hui (donc mieux) pour économiser demain,
- optimisation du "coût global" sur le long terme avec prise en compte de la maintenance et donc de la durée de vie des matériaux : nouveaux enjeux environnementaux et techniques,
- réponse à la complexification technique constatée de l'acte de construire,
- partage amont, par le binôme architecte / entrepreneur de compétences et d'exigences,
- études amont plus poussées, garantissant un chantier mieux maîtrisé,
- non remise en cause de l'engagement commun architecte / entrepreneur sur le triptyque projet / prix / délai.

Des obligations pour les nouveaux acteurs :

- parce que exigeante et rigide, la procédure doit être adaptée au sujet à traiter : nature et importance du projet ;
- le pouvoir adjucateur, **qui aura la maîtrise d'usage du bâtiment,** doit être compétent pour être responsable de ce qu'il commande,
- le programme doit être de grande qualité (sérieux, précis, **durable** et détaillé),
- l'architecte doit "garder le pouvoir" sur la qualité de l'ouvrage,
- les architectes et entrepreneurs doivent apprendre à travailler, non plus en séquence, mais ensemble,
- le commanditaire doit rémunérer avec justesse, entreprises et architectes, pour les prestations amont demandées, y compris pendant la période du dialogue.

Ces obligations sont rarement constatées dans les faits, bien que certaines d'entre elles ne soient pas liées uniquement à ce mode de dévolution "public-privé". Elles recouvrent cependant l'impérieuse nécessité de rationaliser nos pratiques pour mieux répondre aux enjeux actuels et aux exigences performancielles. L'**OGBTP** se doit d'accompagner ces mutations et d'esquisser des formes nouvelles de partenariat intelligent, sans jamais oublier l'objet même de nos métiers : créer et aménager des lieux à habiter.

Yves Genthon,
président de l'OGBTP

[1] Association paritaire Architectes et Entrepreneurs sous l'égide de l'Unsfa et de la FFB

[2] Cf. article de G. Ramus (N°38 de "Passion Architecture")

[3] Lydia Di Martino, chef du service juridique du CNOA, a rappelé que les "éléments de mission spécifiques" prévues par la loi MOP permettent, aussi, d'associer entrepreneurs ou fournisseurs, dès la fin de l'APS ou de l'APD.

[4] Egalement par les Conception-Réalisation et demain les Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance

Effets parfois toxiques
de l'intervention publique

Les professions intellectuelles rencontrent beaucoup de difficultés à faire reconnaître la valeur des prestations effectuées par leurs membres, car les composants du coût de leurs missions sont méconnus du public, et même des acheteurs professionnels.

Ce problème est encore plus grave quand les acheteurs ont reçu pendant des décennies des informations erronées.

1 – Le faux prix de certains "services publics"

1.1 – Quid des "services publics" ?

Les Français affectionnent leurs "services publics".

Il est tout à fait naturel que, dans un pays démocratiquement organisé, les missions régaliennes de l'État (telle que la justice ou la défense) soient assurées sur le budget général de la nation.

Il est plus discutable que des services dits "marchands", susceptibles d'être assurés par des opérateurs privés, le soient systématiquement par des opérateurs publics.

Cette question fait débat depuis des décennies et l'Europe a quelque peu bouleversé la donne.

1.2 - Particularité des services publics à la française

Quand il s'agit de services "marchands" assurés par les organismes publics ou parapublics, ils présentent souvent - soit l'inconvénient d'une évaluation quasiment impossible de leur vrai coût, - soit la particularité d'être volontairement facturé à un prix inférieur à leur coût.

L'ensemble des charges de la SNCF n'a jamais été payé par la seule vente des billets aux voyageurs, mais grâce aux subventions d'équilibre allouées annuellement par l'État (payées par les taxes et impôts nationaux). Aujourd'hui où, pourtant, la SNCF a été déchargée comptablement de son énorme dette, les TER doivent être subventionnés par les régions.

Bien d'autres services publics sont ou ont été dans cette configuration où le prix payé par le bénéficiaire n'est pas automatiquement lié au coût réel de la prestation.

Dans notre domaine du cadre de vie[1], ce fut le cas des missions effectuées par les services déconcentrés de l'État (DDE pour l'Équipement, DDA pour l'Agriculture) au bénéfice des collectivités territoriales ou de personnes privées.

Comme les prestations facturables aux bénéficiaires étaient effectuées parallèlement aux missions régaliennes assurées par les mêmes services, sans comptabilité différenciant les deux activités (souvent mêmes locaux, voire mêmes professionnels), personne n'a cherché à évaluer leurs coûts réels pour la collectivité nationale.

L'État s'est contenté de facturer ces prestations selon des barèmes théoriques.

Pendant une très longue période, les soi-disant **"paiements"** des services de **"l'ingénierie publique"** ont été affectés, sous le titre de *"rémunérations accessoires"*, au complément des traitements alloués aux agents publics concernés par lesdites missions.

Cela signifie que les paiements des missions n'assuraient même pas la totalité des charges du personnel affecté à leur exécution ! Que dire de toutes les autres charges ?

Cette falsification du vrai prix des missions a été relevée par le Sénateur Yves Daudigny dans son rapport du 15 juin 2010 (page 58) : ***"... l'ingénierie issue de ce que l'on peut appeler le monde ancien, n'était pas payée par les collectivités territoriales à son coût réel."***

Le résultat extrêmement "toxique" de décennies d'affichage trompeur des prix, est que les responsables des collectivités territoriales ont acquis une vision totalement faussée du coût des services d'ingénierie.

1.3 – Réforme de l'ingénierie publique

Un vent de réforme a soufflé à la fin des années 90 et les lois qui validaient l'intervention des services déconcentrés de l'État au profit des collectivités et des particuliers[2] ont été abrogées par l'article 49 de la loi de finances pour 2000.

Les professionnels ont pu croire quelques mois qu'ils n'auraient plus à subir la concurrence "déloyale" des opérateurs publics (distorsions de concurrence avérées).

Las, le décret 2000-257 du 15 mars 2000 a redonné aux opérateurs publics le droit d'intervenir (encore plus largement qu'avant) aussi bien pour les collectivités que pour les personnes privées.

L'arrêté du 20 avril 2000 a fixé un véritable **barème détaillé des prestations d'ingénierie[3],** avec une particularité à signaler : les taux de rémunération sont moins élevés quand le service est rendu pour le compte d'une collectivité que quand il est rendu pour des personnes privées.

On en conclura, une nouvelle fois, que les responsables des collectivités ont été volontairement désinformés sur le vrai prix des prestations d'ingénierie.

[1] L'étude est centrée sur les missions de conseil, de création, de maîtrise d'œuvre, de contrôle ou d'expertise, dans les domaines de l'ubanisme, des travaux publics, du bâtiment, du paysage, des forêts, etc.

[2] Loi 48-1532 du 29/09/48 et loi 59-985 du 26/07/59

[3] Prestations telles que la conduite d'opération, la maîtrise d'œuvre, l'aide à la gestion communale, etc

2 – Effets de la législation européenne

2.1 – La concurrence aveugle comme principe

Les rédacteurs des directives européennes partent du principe qu'un plus grand nombre de concurrents est toujours bénéfique pour le consommateur. **Ce principe est erroné pour divers ensembles de prestations[4],** surtout quand la législation européenne l'impose au détriment des exigences de qualification des opérateurs, en réduisant leurs responsabilités et les garanties offertes aux acheteurs, en supprimant les obligations d'assurance, etc.

2.2 – La concurrence entre acteurs de statuts différents

Poussés par leur libéralisme forcené, certains acteurs européens auraient probablement voulu que les États fassent disparaître ou privatisent complétement tous les services marchands assurés par des opérateurs publics.

Certains États ont résisté et la France conserve encore une multitude d'organismes publics ou parapublics susceptibles de rendre des services marchands[5]. Mieux ou pire, elle continue d'en créer.

[4] Voir Passion-architecture n° 37, pages 8 à 11 : *"Concurrence, heurs et malheurs"*

[5] Pour avoir une idée de la multitude des organismes publics ou parapublics français susceptibles de vendre des "services marchands", voir Passion architecture n°30, pages 7 à 10 : *"La concurrence est-elle loyale ? (suite)"*

La législation européenne impose désormais aux "pouvoirs adjudicateurs" de mettre en concurrence dans les mêmes procédures, aussi bien les opérateurs publics que les professionnels privés[6].

Mais l'Europe s'est bien gardé d'imposer des règles rendant la concurrence loyale.

Dans l'étude de Passion architecture n°30, une page entière est consacrée à mettre en évidence tout ce qui avantage un opérateur public ou parapublic par rapport à un professionnel privé[7].

Ceci ne signifie pas que l'opérateur public coûte moins cher à la nation, mais seulement qu'une partie de ses coûts est reportée sur d'autres postes, que le contribuable finira toujours par payer.

L'injustice consistant à mettre en concurrence des candidats qui, par définition, ne sont pas à égalité, **est flagrante.**

2.3 – Le juge sanctionne-il l'injustice ?

Les professionnels privés tentent, de temps en temps, de faire sanctionner par les tribunaux administratifs, l'attribution d'un marché à un prix considéré comme anormalement bas.

Peine perdue : le plus souvent, le juge se borne à vérifier que le pouvoir adjudicateur a demandé au candidat susceptible d'avoir présenté une OAB, la justification de son offre (art. 55 du CMP), mais il se déclare incompétent pour porter un jugement sur le niveau de l'offre (élément technique laissé à la seule appréciation du pouvoir adjudicateur !)

[6] Article 1-8° de la directive 2004-18 : *"Les termes "entrepreneur", "fournisseur" et "prestataire de services" désignent toute personne physique ou morale ou entité publique ou groupement de ces personnes, et/ou organisme qui offre, respectivement, la réalisation de travaux et/ou d'ouvrages, des produits ou des services sur le marché."*

[7] Diverses études ont mis en évidence les sources d'inégalité les plus courantes entre opérateurs privés et publics : obligations, charges directes, frais généraux, responsabilités, garanties, risques, assurances, presque tout peut être différent entre opérateurs privés et publics ; pour ces derniers, on ajoutera les privilèges tenant à leur statut, et le comportement "bienveillant" des pouvoirs adjudicateurs.
Une comptabilité analytique tenue par les opérateurs publics est indispensable, mais son effet est limité puisqu'elle ne fait pas figurer les charges, cautions, provisions, assurances, etc, dont sont exemptés lesdits opérateurs.

Sollicitée à propos de marchés captés grâce aux offres plus basses des opérateurs publics, la Cour européenne de justice s'est, la plupart du temps, contentée de constater l'inégalité des charges, a énoncé quelques principes nobles et a conclu que comme c'était légal, il n'y avait pas lieu de censurer.

Les magistrats ne semblent donc pas prêter beaucoup d'attention aux professionnels privés injustement écartés de certaines commandes publiques.

2.4 – Conséquences de la concurrence entre opérateurs de statuts différents

La première conséquence de la possibilité pour les organismes publics ou parapublics de présenter des offres plus basses que celles que peuvent présenter normalement les opérateurs privés est qu'une nouvelle fois, **les pouvoirs adjudicateurs sont trompés sur la juste valeur des prestations intellectuelles.**

Les professionnels privés n'ont plus le choix qu'entre trois solutions toutes mauvaises :

- **Ils présentent des offres à leur vrai prix :** ils se font donc éliminer, mais les responsables des pouvoirs adjudicateurs gardent en tête que les professionnels privés présentent des offres scandaleusement excessives !
- **Ils renoncent à présenter des offres** pour éviter d'être traités de "voleurs" (voir alinéa précédent) : les pouvoirs adjudicateurs concluent à la carence du secteur privé et se félicitent de pouvoir faire appel aux organismes publics (pire : ils en créent de nouveaux, tels que les SPL et les SPLA)[8].
- Dans l'espoir d'emporter quand même un marché, **les professionnels privés présentent des offres anormalement basses ;** mais comme les pouvoirs adjudicateurs ont été habitués à ce niveau de prix, ils ne les considérent pas comme des OAB, et ils sont confortés dans l'idée qu'il s'agit du juste prix.

[8] Les sociétés publiques locales et les sociétés publiques locales d'aménagement sont des sociétés anonymes dont le capital est entièrement détenu par des collectivités.
Voir Passion-architecture n° 33, pages 6 à 8 : *"La collectivisation en marche"*

On ajoutera que dans cette troisième hypothèse, en présence d'une OAB de valeur comparable (même un peu plus chère) présentée par un organisme public, le pouvoir adjudicateur choisira quasi systématiquement cet organisme et aura tendance à écarter le professionnel privé, pour tout un ensemble de raisons totalement injustes mais néanmoins constatées[9].

D'ailleurs, le comportement des pouvoirs adjudicateurs, selon qu'ils ont affaire à un professionnel privé ou un opérateur public est scandaleusement différent, car dans le second cas, les pouvoirs adjudicateurs se considèrent moins tenus d'appliquer rigoureusement les termes des marchés.

Les faits sont éclairants : alors que les pénalités et les litiges sont innombrables entre pouvoirs adjudicateurs et professionnels privés, **on constate** qu'ils se comptent sur les doigts de la main quand il s'agit de prestataires publics : est-ce à dire que ces derniers ne sont jamais en retard ou ne commettent jamais d'erreurs ? Evidemment non, mais les acteurs publics sont moins exigeants et plus indulgents entre eux : *"A quoi bon sanctionner un autre acteur public ?"*

Enfin, en cas de sinistre, les tribunaux administratifs ajoutent parfois une "couche d'injustice", en ne retenant pas la responsabilité de l'opérateur public, surtout s'il n'est pas assuré !

"Professionnels privés, indignez-vous !"

Je serais tenté de paraphraser un auteur devenu célèbre sur ses vieux jours : **"Professionnels privés, indignez-vous !"** Mais les professionnels ne sauraient s'en contenter.

3 – Conclusions

3.1 – L'impasse

Récapitulons :

- **De longue date, les pouvoirs adjudicateurs ont été entraînés dans une vision faussée de la valeur des prestations intellectuelles.**
- **Par leurs offres anormalement basses, les opérateurs publics confortent cette appréciation erronée.**
- **Les tribunaux ne font pas grand chose pour faire cesser l'injustice.**
- **Le résultat est qu'aujourd'hui, s'ils veulent néanmoins obtenir de temps en temps un marché, les professionnels privés sont "aspirés" dans la spirale des prix anormalement bas.**
- **Si, en plus, ils sont plusieurs à présenter des offres anormalement basses, le niveau de celles-ci devient, de facto, celui d'une offre normale.**

3.2 – Comment sortir de l'impasse ?

Cette situation qui s'aggrave finit par préjudicier à la collectivité entière, par la dégradation de la qualité des prestations.

L'une des pistes est de faire corriger les lois qui valident l'iniquité reconnue et entraînent l'élimination progressive des professionnels de toute une série de marchés.

Les organisations professionnelles doivent s'y employer, mais il faudra du temps pour convaincre les parlementaires et passer au stade de la loi.

En attendant, l**a seconde piste** passe par la formation de tous les acteurs en présence.

Il s'agit notamment de corriger la vision erronée des acheteurs publics sur la valeur des prestations intellectuelles, telles que celles des missions de maîtrise d'œuvre

Pour y parvenir, **le seul moyen** est d'expliciter publiquement les facteurs de formation des coûts.

Les règles actuelles de la concurrence (notamment l'art. L.420-1 du code du commerce[10]) semblent freiner la diffusion de cette information pourtant indispensable.

Heureusement, le code du commerce n'est pas fait que d'interdits, et il comporte aussi l'amorce de solution à des problèmes spécifiques.

Les professions intellectuelles, qui, par la nature même de leurs prestations, rencontrent une difficulté pour faire reconnaître le juste coût de celles-ci, **doivent pouvoir procéder à l'information de tous les acteurs en s'appuyant sur l'art. L 420-4 du code du commerce :**

I.- Ne sont pas soumises aux dispositions des articles L. 420-1 et L. 420-2 les pratiques :

1° Qui résultent de l'application d'un texte législatif ou d'un texte réglementaire pris pour son application ;

2° Dont les auteurs peuvent justifier qu'elles ont pour effet d'assurer un progrès économique, y compris par la création ou le maintien d'emplois, et qu'elles réservent aux utilisateurs une partie équitable du profit qui en résulte, sans donner aux entreprises intéressées la possibilité d'éliminer la concurrence pour une partie substantielle des produits en cause. (...)

II.- Certaines catégories d'accords ou certains accords, notamment lorsqu'ils ont pour objet d'améliorer la gestion des entreprises moyennes ou petites, peuvent être reconnus comme satisfaisant à ces conditions par décret pris après avis conforme de l'Autorité de la concurrence.

Affaire à suivre : il s'agit d'une démarche "gagnant-gagnant"[11].

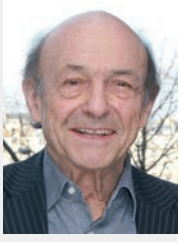

Gilbert Ramus,
Président de l'Observatoire de la concurrence "public privé"[12]

[9] Il serait trop long d'expliquer les raisons de la préférence des pouvoirs adjudicateurs pour des organismes publics, mais on peut donner quelques pistes :
- Ayant souvent un accès direct ou privilégié aux données détenues par d'autres organismes publics, les prestataires publics sont moins exigeants dans les données qui doivent figurer dans tout programme.
- A contrario, les professionnels privés, pour éviter de passer beaucoup de temps à leur recherche réclameront les données manquantes.
- N'ayant pas les mêmes soucis d'équilibre des comptes de leurs missions, les prestataires publics sont moins attentifs aux aléas ou modifications de programme imposées par la maîtrise d'ouvrage au cours des opérations.
- Et, s'il s'avère quand même nécessaire d'adapter les conditions du marché (notamment par avenants), les pouvoirs adjudicateurs savent que les justifications à fournir ont peu de risques d'être contestées par tout contrôle de légalité, *"dès lors qu'il s'agit d'un prestataire public"* !

[10] L420-4 : "Sont prohibées, (…), lorsqu'elles ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, les actions concertées, conventions, ententes expresses ou tacites ou coalitions, (…)"

[11] Voir Passion architecture n° 37, déjà cité en note 4

[12] Organisations membres de l'OCPP : ACAD • CEAFI • CEF • CICF • CNIEFEB • FFP • GEFIL • SYGAM • SYNTEC Ingénierie • UNGE • UNSFA • UNTEC

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet 75017 Paris - 06/11

AU CRÉDIT MUTUEL, MA DEMANDE DE PRÊT N'EST PAS ÉTUDIÉE DE LOIN.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative. Ce que ça change ?
C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires ; c'est pour cela que partout en France, chaque Caisse locale du Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie. Ainsi, si vous souhaitez devenir propriétaire de votre résidence principale, votre chargé de clientèle peut étudier avec vous les avantages du Prêt à Taux Zéro et vous l'accorder directement et simplement.

UNE BANQUE QUI PEUT PRENDRE SES DÉCISIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

Conformément à l'article L.312-5 du code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours.
La vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

42e congrès des architectes à Bordeaux

Le 42e congrès des architectes s'est déroulé à Bordeaux les 29, 30 septembre et 1er octobre derniers. Un congrès particulier pour les adhérents de l'Unsfa qui se sont présentés aux urnes pour élire leur nouveau représentant. Un congrès également marqué par d'autres temps forts, tels que la remise du 11e Prix du projet citoyen en présence de Bertrand-Pierre Galey, les tables rondes, le forum de la formation permanente – une innovation du Gepa, ou encore la "Journée de la prescription" organisée par le Club Prescrire.

ÉLECTION POUR UNE NOUVELLE PRÉSIDENCE DE L'UNSFA

Les congrès se suivent, certains sont électifs, certains ne le sont pas, mais ils ne se ressemblent jamais. Notre dernier congrès à Bordeaux en septembre était électif puisque notre présidence est élue pour deux ans, et le temps du renouvellement était arrivé.

Depuis fort longtemps, notre présidence, le président et son équipe de 4/5 personnes - formant le socle du Bureau National de l'Unsfa (BNU) - se représentaient au terme de ces deux premières années pour un nouveau mandat de deux ans. Après deux mandatures de deux ans, la présidence transmettait la direction du syndicat à une nouvelle équipe candidate.
Présenté de la sorte cela semble simple. Mais le vécu est bien plus compliqué.

Si la première année de présidence nécessite un engagement énorme pour appréhender toute la dimension de la tâche d'une présidence nationale, tant dans l'organisationnel interne, que dans le relationnel et les très nombreuses réunions où la présence du président est indispensable, la seconde année n'est pas plus calme, car en complément les membres du Conseil National Unsfa (CNU) maintiennent une pression permanente où les arbitrages et prises de décisions ne sont pas de tout repos. Comprenons bien que nos confrères du BNU sont en activité, et que, soit ils exercent dans une structure moyenne avec un ou plusieurs associés, qui doivent faire fonctionner l'agence sans notre confrère élu, soit notre élu a en même temps la charge seul de son agence qui doit malgré tout fonctionner souvent sans lui.
À ce jour, tout cela dans le plus grand bénévolat.

La situation actuelle de "crises à rebondissements", les exemples des difficultés rencontrés par les présidences précédentes lors de leur retour dans leur agence ne sont pas propices aux quatre années de mandature. Cela est un des points essentiels qui a conduit l'équipe de Philippe Klein à ne pas se représenter, d'autant que les différents courants internes sur les évolutions de notre profession sont passionnés et parfois peu tolérants.

C'est ainsi que deux équipes, présentant de nombreux points communs sur la défense de notre profession, mais avec des approches et des sensibilités différentes, se sont portées candidates.
Vous avez tous pris connaissance de leurs propositions qui ont été largement diffusés.
Vous avez également mesuré la passion des uns et des autres, ce n'était pas pour la prise de pouvoir en tant qu'ambi-

▲ Issu de la liste victorieuse "Rassembler ensemble", le nouveau Bureau National de l'Unsfa est composé de : Richard Gallois, secrétaire général ; Régis Chaumont, vice-président chargé de la vie syndicale et de la communication ; Marie-Françoise Manière, présidente ; Éric Pierron, trésorier et Lionel Blancard de Léry, vice-président chargé de la politique technique.

tions personnelles, mais pour défendre leurs idées.
Le jour de l'élection, à Bordeaux, bien qu'en toute "confraternité", l'ambiance était là, et si quelques éclairs apparaissaient lors du croisement des candidats opposés, cela n'était pas dû simplement à l'électricité statique...

Pour éviter tous débats sur la régularité des votes ou du dépouillement, les deux équipes se sont mises d'accord pour nommer un "arbitre" qui trancherait impartialement entre les avis divergents éventuellement des scrutateurs issus de leur groupe.
Je fus donc désigné pour cette mission, certes de confiance, mais assurément à haut risque de fâcherie.
Ceux présents au congrès ont vécu ce grand moment de démocratie et d'organisation... avec des architectes connus pour leur calme, la justesse de leurs propos, leur sens inné du respect des règles et du suivi des consignes.

Enfin un vote n'est déjà pas simple avec mes confrères, mais voter sur trois sujets différents, avec des bulletins à placer respectivement dans chaque urne, mais également voter avec les bulletins des pouvoirs en leur possession, bien évidemment tout cela vérifié sur la liste d'émargement.
Un grand moment.
Mis à part quelques échanges verbaux à tonalité variable avec quelques votants, le vote n'a nécessité que très peu de contestations et mon arbitrage a été accepté sans problème par les scrutateurs.
Le deuxième temps fut celui du dépouillement.
À la grande surprise des participants au dépouillement, tous les bulletins étaient valables et, comptage après recomptage, il est apparu que si les voies des présents se partageaient presque en équilibre entre les deux équipes, la nette différence se faisait par les mandats donnés par les régions ou les syndicats départementaux.
L'équipe de Marie-Françoise Manière a été élue par 432 voies, contre 327 pour l'équipe de Dominique Jouffroy.

Il faut saluer le mérite de nos consœurs et confrères ayant dépouillé les votes des motions et des élections au CNU pour arriver à la proclamation des résultats le soir-même.

Jean-Michel Dresse

LES TABLES RONDES

THÈME 1 – LE RÔLE DE L'ARCHITECTE DANS LA CONCEPTION DU LOGEMENT SOCIAL

L'Unsfa s'est fait le relais des inquiétudes des architectes, sur le risque de voir réduite leur part de mission dans la conception et la réalisation de logements sociaux, après l'exonération d'obligation de recours au Codes des marchés publics pour les Offices Publics HLM et en particulier de voir supprimer la mission de base. **Jean-Philippe Lafon** a fait valoir que cette exonération avait été souhaitée par l'Union Sociale de l'Habitat car le Code des marchés publics est source de complexification des opérations, d'allongement des délais et d'insécurité juridique pour les maîtres d'ouvrages. En particulier, les Offices HLM ont souhaité s'exonérer de l'obligation d'organiser systématiquement des concours d'architecture, procédures longues et coûteuses sans être forcément porteuses de garanties quant à la qualité du projet retenu ou de son adaptation aux attentes du maître d'ouvrage. Selon l'USH, le concours ne devrait être organisé que dans des cas particuliers qui le justifient. L'urgence, tant pour l'USH que pour **Pierre Ducout, représentant l'AMF,** est de financer les

besoins de logements sociaux non satisfaits, de pouvoir les réaliser dans les meilleurs délais et de gérer la fluidité et la requalification du parc locatif. Malgré la reconnaissance de l'architecte comme acteur central incontournable porteur de qualité et comme premier partenaire, aucune garantie n'a été apportée quant au maintien des missions de bases dans la réalisation future de logement sociaux.

Wladimir Mitrofanoff déplore que depuis 50 ans, on entend un discours convenu sur le rôle essentiel de l'architecte, mais que par ailleurs sa rémunération est en baisse pour des missions qui se complexifient. Pour que les architectes puissent être de bons professionnels, il faut les payer correctement ! *"Le rôle de l'architecte n'est pas seulement de bien construire, mais aussi de rendre les gens heureux en se mettant à leur place quand il conçoit des logements".* L'architecte est un "intermédiaire" qui doit *"deviner les besoins que l'usager en général ne sait pas exprimer"* et anticiper sur les besoins futurs. "La participation des habitants n'est pas utile". En revanche l'adaptabilité et l'évolutivité sont importantes car la mobilité des populations est une donnée du problème.

Ce qui a aussi été mis en avant, en particulier par **Hervé Gillé,** est la nécessité de développer une approche plus prospective en direction des territoires, et de faire un travail important sur la réhabilitation ainsi que sur l'intimité et le prolongement du logement.

THÈME 2 – L'ARCHITECTE ET LES ENJEUX DU GRENELLE

Véronique Lagarde, considère que le Grenelle est déjà un succès incontestable du point de vue de son impact sur les constructions et plus particulièrement des logements. Le début de la réflexion date de 2007, en 2013 tous les bâtiments seront "BBC" ! Dans le privé, les incitations (PTZ, prêts bonifiés) amènent à mieux construire. Dans le public, le besoin de réduire les charges, donc le besoin de performance est pris en compte. Le QEB et la HQE sont des critères de choix par les acquéreurs de bureaux. Les outils de simulation ne sont pas des garanties de performance et les niveaux de performance à la réception ne peuvent constituer des garanties de consommation par l'usager. La garantie des performances peut faire l'objet de contrats spécifiques. Il y a probablement nécesité de prévoir de nouvelles missions de contrôle et de suivi de la performance pour la maîtrise d'œuvre. **Claude Doussiet** souhaite la mise en place d'un cadre expérimental qui permette à la fois d'innover et de sécuriser les projets. L'architecte est le garant du "produit architecture" même si on ne peut exiger de lui la "performance chiffrée", il est la garant de la synthèse. L'architecte doit être imaginatif pour "concurrencer la demande chronique du pavillonnaire", et réfléchir à la qualité architecturale de la densité pour la faire accepter par le public. Pour **Wladimir Mitrofanoff** *"il faut faire la ville du bien vivre où les préoccupations du Grenelle ne sont qu'une contrainte parmi d'autres."*

Claude Doussiet insiste sur le fait que le produit du foncier a atteint des niveaux inadmissibles.

THÈME 3 – LES MOYENS AFFECTÉS À LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ARCHITECTES

L'Unsfa a rappelé ses attentes fortes en matière de moyens affectés à la formation initiale qui, pour les architectes, devraient par étudiant rejoindre ceux affectés aux élèves ingénieurs, comme dans la plupart des pays européens, et rappelle que le nombre d'architectes formés en France est faible. L'Unsfa à également rappelé qu'elle continuait à militer pour une HMONP d'au moins deux ans accompagnée de 500 à 600 heures de formation professionalisante. **Jean-Pierre Courtiau** considère que le Ministère de la Culture n'est pas le seul acteur de la formation. Il faut plus de formation continue. Il faut que la prise en charge de la formation soit partagée

par tous les acteurs. Il faut créer des pôles de formation “à masse technique suffisante”. Pour **Yves Ayrault,** le seul rôle de l’école est de former des architectes généralistes sans privilégier l’une ou l’autre facette de l’architecture, qu’elle soit technique ou non. La formation initiale est un tryptique qui intègre trois phases : conceptuelle, semi-opérationnelle et opérationnelle. *“Les enseignants doivent rester des professionnels praticiens et des passionnés d’architecture ”*. Pour Marie-Hélène Amiot *“la création architecturale c’est pas seulement à l’école, c’est d’abord dans la vraie vie”.*

THÈME 4 – L’ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA PROFESSION

L’Unsfa a rappelé que la loi sur l’architecture de 1977, fondée sur l’intérêt public, constitue un cadre réglementaire *a priori* très favorable à une présence forte de l’architecte dans l’acte de bâtir. Or, 35 ans après son vote, la France compte parmi les pays d’Europe où le nombre d’architectes est le plus bas, où l’étendue de la mission d’architecte est la plus réduite, et parmi ceux où la rémunération de l’architecte est la plus faible. Par ailleurs, la loi fait porter aux architectes des contraintes particulières, les mettant en concurrence déséquilibrée avec d’autres acteurs de la maîtrise d’œuvre français et européens. L’Unsfa s’interroge sur l’évolution possible et souhaitable du cadre réglementaire de la profession.

Wladimir Mitrofanoff considère que la loi est favorable aux architectes et que renforcer le cadre réglementaire n’est pas souhaitable. Si on voulait confier toutes les maisons individuelles aux architectes, ils ne sauraient répondre à la demande. En revanche, il préconise la mise en place d’un architecte conseil pour chaque ville. Le débat a surtout fait apparaître que les élus présents avaient une très faible connaissance du cadre réglementaire de la profession et des garanties qui en résultaient, tant pour le consommateur que pour la collectivité. L’architecte est le plus souvent perçu comme un acteur économique comme un autre dont on attend un service. **Claude Doussiet** nous demande de dire aux élus ce que les architectes souhaitent. **Pierre Ducout** considère que les architectes ont généralement une “très bonne image auprès des maires”.

Bertrand-Pierre Galey, représentant notre ministre de tutelle, s’est adressé aux congressistes en les assurant du soutien et de l’implication du ministre dans la défense et le rayonnement de la profession.

Ainsi, de nombreuses réformes sont en cours : celles des procédures des marchés publics, de l’urbanisme de projet, la simplification des démarches administratives et la reconnaissance des qualifications professionnelles au niveau européen.
La formation initiale est désormais dotée d’une assise universitaire.
Enfin, Bertrand-Pierre Galey nous a réaffirmé son soutien au Prix du projet citoyen qu’il a remis à l’issue de son intervention (voir pages 26 à 28).

INTERVENANTS

Animateur :
Pascal Graindorge, président de l’Association des Journalistes de la Construction (AJC)

Intervenants :
- **Michel Jarleton,** vice-président Unsfa
- **Jean-Philippe Lafon,** représentant l’Union sociale pour l’habitat, Aquitanis : directeur Aménagement Urbain & Développement du Patrimoine
- **Pierre Ducout,** maire de Cestas, président du Groupe Urbanisme à l’Association des Maires de France
- **Wladimir Mitrofanoff,** président de la Fédération professionnelle des métiers de l’urbanisme et de l’habitat (UMP)
- **Hervé Gillé,** Conseil Général de la Gironde, conseiller Général élu, délégué du Président au développement durable, Plan climat, responsabilités sociétale, Président de la commission environnement et énergie,
- **Gérard Sénior,** responsable de la politique technique de l’Unsfa
- **Véronique Lagarde,** représentant Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Grenelle, avocate associée de Lefèvre Peletier & associés, Spécialiste du développement durable
- **Claude Doussiet,** Parti Radical, président de la Fédération de l’Ariège
- **Patrice Bailly,** vice-président Formation de l’Unsfa
- **Jean-Pierre Courtiau,** Ministère de la Culture et de la Communication, chef de la mission de formation continue des architectes, du 3e cycle et des relations internationales à l’Ecole Spéciale d’Architecture,
- **Marie-Hélène Amiot,** responsable de la formation continue à l’ESA
- **Yves Ayrault,** ancien directeur des écoles d’architecture de Nancy et Strasbourg

INAUGURATION ET CLÔTURE EN PRÉSENCE D'INVITÉS DE MARQUE

François Pichet (1), président de la région Unsfa Aquitaine, a accueilli les congressistes et partenaires par une allocution de bienvenue dans laquelle il a remercié le Conseil Général de la Gironde, la Ville de Bordeaux et son office du tourisme, les architectes locaux pour leur implication dans la préparation du congrès, particulièrement Philippe Bouchard, Philippe-Emmanuel Boussens et Annick Tailliez, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine et le 308. Puis il a lancé un appel aux gouvernants pour l'instauration d'un développement durable qui prenne en compte celui de l'homme dans son cadre de vie.

Les architectes doivent retrouver le sens d'une architecture responsable malgré les contraintes financières et réglementaires. Ce qui implique que le rôle de l'architecte y soit pleinement accepté !

1

2

3

L'inauguration officielle s'est déroulée en présence de **Philippe Buisson (2), vice-président, représentant Alain Rousset, président de Conseil Régional d'Aquitaine.**

Pour le discours de clôture, **Alain Juppé était représenté par Elisabeth Touton (3), architecte, adjointe au maire en charge de l'aménagement urbain, du logement et des transports.**

UNE ÉDITION PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA NOUVEAUTÉ POUR LE CLUB PRESCRIRE

Comme de coutume, le Club Prescrire a accompagné le Congrès annuel de l'Unsfa avec son village d'exposants sur le "Deck" du Hangar 14 avec la Garonne à ses pieds.

Outre le fait qu'il s'agissait d'une année d'élection qui, pour la première fois depuis bien longtemps, voyait s'affronter deux listes concurrentes, cet opus bordelais a été marqué par plusieurs nouveautés qui méritent d'être soulignées :

- la journée du jeudi, dédiée à la formation et animée par le GEPA ;
- le "village exposants" ouvert à tous les prescripteurs sous la houlette du Club Prescrire ;

- la "Journée de la prescription" qui a permis à 20 industriels membres du Club de porter la "bonne parole".

Cette série de conférences a été orientée, non pas sous forme de présentation de produits, mais dans une démarche plus intéressante, en posant la problématique (technique, réglementaire, sociale, environnementale, etc…), puis en expliquant les solutions trouvées par les fabricants pour y répondre et *in fine,* comment les architectes peuvent les appliquer à leurs projets.
L'exercice de présentation volontairement court (15 minutes) a permis d'aborder un grand nombre de sujets avec parfois des titres provocateurs : "Doit-on sacrifier son confort à la RT2012 ?", "Des surfaces vitrées plus importantes pour de meilleures performances", "Comment une solution de séchage de mains peut-elle aider une entreprise à optimiser son bilan carbone ?", etc…

L'ambition du Club est de renouveler ces conférences chaque année pour

en faire un rendez-vous incontournable de l'information-produit à destination de la profession.

La tradition n'aurait pas été respectée sans le fameux jeux-concours, dont l'objectif est de soumettre au vote des architectes les nouveaux produits exposés.
Cette année, le premier prix ex-aequo a été attribué à Technal et BASF France ; et le second prix à Schlüter Systems, remis au cours de la soirée festive qui s'est tenue au CAPC, musée d'art contemporain de Bordeaux, dans une ambiance "Jazz Brésilien".

Marc Seifert,
président du Club Prescrire

©Toutes les photos du congrès ont été prises par Brigitte Hase, photographe.

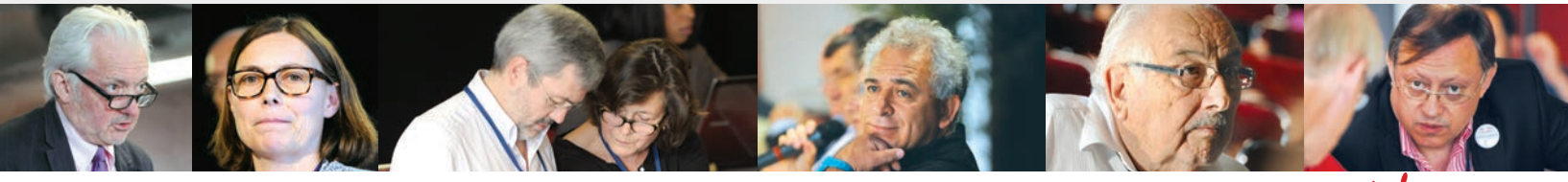

gepa

RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS SUR LE NOUVEAU SITE DU GEPA
www.formation-architecte.com

A partir de janvier 2012, le GEPA vous propose de toutes nouvelles formations.
Pour toucher au plus près des préoccupations quotidiennes du métier de l'architecte, le GEPA a enrichit son offre de formations et vous offre de nouvelles sessions de formations : La construction parasismique, Les toitures végétalisées, Manager son agence d'architecture, La gestion technique et administrative du chantier...

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos conseillers au 01.53.63.24.00 ou sur notre site internet :

www.formation-architecte.com

ARCHICAD15 ET ARCHIWIZARD : POUR CONJUGUER RT2012 ET ARCHITECTURE

Afin d'éclairer les architectes et les acteurs du cadre de vie sur les modalités de mise en place de la RT2012, ABVENT et le GEPA s'associent et présentent, le 26 janvier 2012, une formation pratique d'une journée, rappelant les fondamentaux de la RT 2012 et ses applications pratiques au travers des logiciels (ArchiCad et ArchiWizard) permettant sa mise en œuvre.

D260 – 26 janvier 2012 – 350 € HT

RÉHABILITATION DURABLE : L'ESSENTIEL

Avec plus de 30 millions de logements existants en France, la réhabilitation du patrimoine bâti est un enjeu majeur pour les architectes aujourd'hui et constitue un marché porteur pour leur activité. L'École Spéciale d'Architecture et le GEPA s'associent et vous proposent de développer, au cours d'une formation de 5 jours, les thèmes suivants :
Les problématiques actuelles de la réhabilitation de logements en France - Les enjeux pour le bâti existant- Les freins à une réhabilitation durable - Les solutions énergétiques environnementales et économiques.

D127 – 12 et 13 janvier & 7, 8 et 9 février 2012 – 1.300 € HT

Formation des Architectes et des acteurs du cadre de vie

GEPA : 29, Bd Raspail 75007 Paris - Tél. 01 53 63 24 00 - Fax. 01 53 63 24 04

Le mot du président

Nier les difficultés que traverse l'Europe serait un aveuglement. Dans ce contexte trouble, on surprend les politiques à ressortir des formules qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité : acheter et consommer français.

Cela m'amène à quelques réflexions :
- la recherche de la croissance est l'objectif des États ayant mal géré leurs finances et n'ayant comme solution que de combler le déficit d'une année avec les gains de la croissance supposée de l'année suivante ;
- les diverses mesures de soutien à l'économie ne devrait plus servir à promouvoir des industries ou produits high tech fabriqués hors de l'Europe avec des règles sociales et salariales souvent inacceptables en comparaison des nôtres ;
- la filière du bâtiment devrait se mobiliser rapidement en faveur d'un grand plan de relance, car c'est une industrie de proximité non délocalisable.

Rudy Ricciotti - qui nous a fait le plaisir de nous présenter sa Médiathèque de Colomiers lors d'un récent entretien de la prescription - nous a dit combien il était attaché à cette production locale avec des PME régionales, des artisans possédant leur métier et qui concourent à la fabrication sur le site même de ce qui deviendra un bâtiment.

Notre traversée de la crise dépend peut-être de notre capacité à convaincre les acteurs de la société du double intérêt public de l'architecture qui est plus que jamais d'actualité.

Marc Seifert
Président du Club Prescrire

Entretien de la prescription ► du 8 février 2012 : Groupe Scolaire Intercommunal de Saint-Denis (93) Architecte : AAVP architecture, Vincent Parreira architecte mandataire Chefs de projet : Elise Reiffers et Thomas Rault, architectes Maîtrise d'ouvrage : Villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers

© Luc Boegly

© Philippe Ruault

◄ Entretien de la prescription du 30 janvier 2012 : Théâtre de l'Archipel à Perpignan (66) Architectes : Ateliers Jean Nouvel et Métra+Associés – Brigitte Métra, architecte associé Maîtrise d'ouvrage : études jusqu'à l'appel d'offres (2005-2008) : Ville de Perpignan - chantier (2008-2011) : PPP : AUXIFIP / AGIR

Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

►►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unsfa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◄◄◄

Contacts

Thomas Leccia
Chargé de projets

Ruth Mnamani
Responsable Administrative

29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04
Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com

3M

SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION…
Jean-Louis OZSVATH
E-mail : espace-prescrire@mmm.com
Tél. : 01 30 31 64 90
Site Internet : www.3m.fr/construction

BASF

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, …
Henrik MEYER-HOFFMANN
E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com
Tél. : 01 49 64 52 61
Site Internet : www.basf.fr

dyson airblade

LA SOCIÉTÉ DYSON EST CONNUE POUR AVOIR RÉVOLUTIONNÉ LE MARCHÉ DES ASPIRATEURS. NOUS VOUS INVITONS À PRÉSENT À DÉCOUVRIR LE SÈCHE-MAINS DYSON AIRBLADE™.
Hervé MALBREIL
E-mail : herve.malbreil@dyson.com
Tél. : 01 56 69 77 65 / Port. : 06 69 06 84 03
Fax : 01 56 69 79 76
Site Internet : www.dysonairblade.fr

eurotherm

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE PAR LE SOL AYANT POUR MISSION, AU NIVEAU DE TOUTE L'ENTREPRISE, DE CRÉER LE "CONFORT SUR MESURE"
Michele BOTTONI
E-mail : france@eurotherm.info
Tél. : 02 40 36 27 01
Site Internet : www.eurotherm.info

fermacell

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT
Philippe RÉMY
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96 / Port. : 06 22 44 36 07
Site Internet : www.fermacell.fr

GEZE

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUE DE SÉCURITÉ
Bruno MONCELET
E-mail : b.moncelet@geze.fr
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr

hager

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE
Jacky DUBUC
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82
Site Internet : www.hager.fr

HOYEZ Cloisons amovibles

CONCEPTEUR, FABRICANT ET DISTRIBUTEUR DE CLOISONS AMOVIBLES AMÉNAGEMENT PERSONNALISÉ DE TOUS LES ESPACES EN SECTEURS TERTIAIRES COMME INDUSTRIELS
Sandrine SONNIER
E-mail : ssonnier@hoyez.com
Tél. : 03 28 55 11 45
Site Internet : www.hoyez.com

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Amenée d'air frais et ventilation quotidienne

GEZE

Bruno Moncelet

DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES

E-mail : b.moncelet@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr

Ventilation naturelle, "Free cooling" : des solutions répondant aux nouvelles orientations environnementales en faveur des économies d'énergie

Les **systèmes de ventilation** permettent d'assurer quotidiennement une ventilation confortable. **GEZE propose des solutions** répondant aux spécifications les plus diverses en ce qui concerne l'ouverture et la fermeture des fenêtres. La gamme de produits est vaste et comprend **vérins, compas motorisés et boîtiers à chaîne.** Les nouveaux entraînements électriques à chaîne E 820, E 840 et E 860 représentent une solution élégante et techniquement sophistiquée pour l'ouverture directe des tous types de fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur ou l'extérieur. Ces solutions s'adaptent parfaitement aux fenêtres de toit pour l'amenée d'air frais et la ventilation quotidienne. Esthétiquement, le boîtier est **élégant en finition métal de haute qualité** ou tout type de RAL, s'intégrant parfaitement dans l'architecture existante et pouvant être monté en applique ou encastré. Techniquement, les mécanismes sont **commandés par un micro-processeur,** en **version solo ou synchro.** La version synchro permet la synchronisation parfaite de plusieurs châssis et ce, sans module supplémentaire. Le démarrage et l'arrêt se font tout en douceur grâce au réglage électronique. La chaîne de l'entraînement est en acier inoxydable de haute qualité. **Les courses sont réglables de 200 à 1500 mm selon le modèle.**

CONCEPTEUR, FABRICANT ET DISTRIBUTEUR DE CLOISONS AMOVIBLES. AMÉNAGEMENT PERSONNALISÉ DE TOUS LES ESPACES EN SECTEURS TERTIAIRES COMME INDUSTRIELS

HOYEZ Cloisons amovibles

Sandrine Sonnier

ASSISTANTE COMMERCIALE FRANCE

E-mail : ssonnier@hoyez.com
Tél. : 03 28 55 11 45
Site Internet : www.hoyez.com

HOYEZ propose 4 gammes de cloisons : H5 – H7 – H9 – HF10. Cette offre est construite autour de la polyvalence afin de répondre à différentes demandes axées sur l'esthétique, l'acoustique, le pratique, le normatif, etc. Ces produits sont distribués auprès d'un réseau d'entreprises du bâtiment qui en assurent la mise en œuvre.

Dernière création HOYEZ…

… la porte **Tertial,** conçue pour s'intégrer aux environnements de bureaux en secteur tertiaire.
Vitrage pris en portefeuille dans une ossature aluminium affinée (26 mm droite et gauche / 53 mm haut et bas), montage sur deux pivots (haut et bas), cette porte *"made in Hoyez"* offre un design et un standing incomparable !

© cloisons HOYEZ

© cloisons HOYEZ

© cloisons HOYEZ

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

Menuiserie TENSO Arabica

Coupe TENSO

Nuancier bois (intérieur) TENSO

MINCO®
De l'ouverture à l'environnement

Isabelle Bonnet

RESPONSABLE DE LA PRESCRIPTION

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

TENSO, une menuiserie très positive

Cette nouvelle menuiserie mixte bois-aluminium est la preuve du souci d'innovation permanent propre à Minco.
Des performances techniques exceptionnelles, un design très pur et équilibré, subliment cette menuiserie.
L'élément central en est la poignée, parfaitement centrée.
TENSO relève d'une prouesse inégalée : les ferrages disparaissent tout en offrant une sécurité renforcée.
Neuf finitions exclusives valorisent l'essence pin, onze nouvelles teintes pour l'aluminium (garantie 10 ans).
TENSO s'adapte à tous les types d'habitat : neuf ou ancien, collectif ou individuel.
TENSO est l'équipement incontournable des bâtiments répondant aux normes environnementales les plus exigeantes, BBC, MOB, BEPOS : **Uw = 0,9 W/m².k** (valeur certifiée FCBA).
Vitrage double en 24 ou 33 mm, triple en 48 mm.

SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)

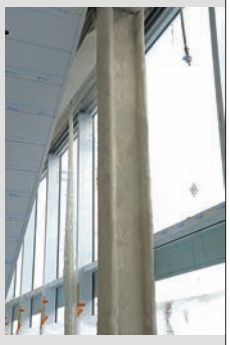

Promat

Samuel Eskenazi

PRESCRIPTEUR ÎLE DE FRANCE

E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr

PROMASPRAY® P300 : une solution performante et économique pour la protection passive contre l'incendie et la correction acoustique

Idéal pour traiter de grandes surfaces : entrepôts, parkings, etc., PROMASPRAY® P300 est un revêtement pré-mélangé pâteux, à base de vermiculite et de plâtre. Il s'applique en intérieur de bâtiments sur :

- planchers et structures béton, planchers à poutrelles et hourdis béton,
- dalles béton à bacs acier collaborants,
- planchers bois, structures acier,
- bardages double peau isolé,
- en protection par membrane horizontale.

PROMASPRAY® P300 offre d'excellentes propriétés et performances :

- classé A1 : résiste au feu jusqu'à 360 min selon configurations (P.-V européens),
- marqué CE et doté de l'Agrément Technique Européen 11/0043,
- aspect : blanc, brut de projection ou légèrement lissé (finition éventuelle SIDAIRLESS, blanc ou teinté),
- mise en œuvre facile et décrite par le DTU 27.2.

Club Prescrire

Interface FLOR

LEADER MONDIAL DE DALLES DE MOQUETTES POUR L'UNIVERS PROFESSIONNEL
Alexandra GELFMANN
E-mail : alexandra.gelfmann@interfaceflor.eu
Tél. : 01 58 10 20 20
Site Internet : www.interfaceflor.fr

legrand®

PRODUITS ET SYSTEMES POUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET RESEAUX D'INFORMATION
Alban REGAIRE
E-mail : alban.regaire@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 52 33
Service Relations Pro : 0 810 48 48 48
Site Internet : www.legrand.fr

MANTION
WWW.MANTION.COM

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
Stella NANECOU
E-mail : s.nanecou@mantion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mantion.com
www.la-porte-en-verre.com

MINCO®
De l'ouverture à l'environnement

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
Isabelle BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

nora®

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
Rémi DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr

PORCELANOSA®
CARRELAGE · SALLE DE BAINS · CUISINE

FABRICANT DE PRODUITS POUR L'HABITAT ET LE TERTIAIRE (CARRELAGE, SALLE DE BAINS, CUISINE, SPA ET SOLUTIONS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE)
Magali FERRANT
E-mail : info@porcelanosa.fr
Tél. : 01 69 90 95 97
Site Internet : www.porcelanosa.com

PRIMAGAZ

CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES
Yann LE BARILLIER
E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58
Site Internet : www.primagaz.fr

Promat

SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)
Samuel ESKENAZI
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr

RAGNI

FABRICANT FRANÇAIS DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ENSEMBLES RÉSIDENTIELS SOLAIRES ET LED ; ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PROPOSANT DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT
Christophe DEBRABANDERE
E-mail : c.debrabandere@ragni.com
Port. : 06 14 27 83 91
Site Internet : www.ragni.com

SAINT-GOBAIN GLASS

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
Bruno CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com

Schindler

ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS
Fabrice BERT
E-mail : infomarketing@fr.schindler.com
Tél. : 01 30 70 72 56
Site Internet : www.schindler.fr

Schlüter Systems

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
Christophe BARRUEZO
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
Régis MOTTE
E-mail : schuco@keops.net
N° Vert : 0 820 20 20 21
Site Internet : www.schuco.fr

sikkens

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
Étienne ROCHETTE-CASTEL
E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69
Site Internet : www.sikkens.com.fr

Siplast

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
Eric LAINÉ
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

SAINT-GOBAIN GLASS

Bruno Carrel
RESPONSABLE MARCHÉ
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94
N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain.glass.com

Verre SGG COOL-LITE XTREME 60/28 : le contrôle solaire et l'isolation thermique renforcée nouvelle génération

Doc. Saint-Gobain Glass - Photographe Ernst Tobisch/CPH

SGG COOL-LITE XTREME 60/28 de Saint-Gobain Glass est le verre sélectif le plus efficace du marché. Avec **60 % de transmission lumineuse** pour seulement **28 % de facteur solaire,** il impose un nouveau standard d'efficacité énergétique pour les verres de contrôle solaire. De plus, son coefficient de déperdition thermique **Ug de 1,0 W/m².K** le positionne comme un des produits les plus isolants du marché. SGG COOL-LITE XTREME 60/28 est très adapté aux façades largement vitrées des bâtiments tertiaires. Il permet de réguler à moindre coût la température de ces bâtiments en termes de dépenses de chauffage et de climatisation, tout en apportant un maximum de lumière. D'aspect **très neutre** et assez peu réfléchissant avec seulement **14 % de réflexion lumineuse extérieure,** SGG COOL-LITE XTREME sait également satisfaire les architectes désireux de réaliser des façades les plus transparentes possibles.

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Schlüter Systems

Christophe Barruezo
ANIMATEUR NATIONAL PRESCRIPTION
E-mail : Christophe_Barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49
Site Internet : www.schluter-systems.fr

Caniveau positionnable en tête ou en fond de douche

Le profilé en tête de douche facilite son accessibilité

Concevoir une douche à l'italienne avec caniveau

La nouvelle gamme SCHLUTER-KERDI-LINE permet de concilier esthétique avec accessibilité.
Sa mise en œuvre est simple et rapide :

- un ensemble modulaire de caniveaux en inox V2A avec étanchéité en périphérie collée en usine ;
- un profilé qui permet une finition nette et esthétique des côtés de la douche ;
- un profilé qui assure un traitement soigné du fond de la douche ;
- un profilé de transition entre receveur et plage de la douche ;
- un ensemble de receveurs avec pente prêts à carreler.

Finition esthétique des côtés de la douche

THERMOR EXPERT EN SOLUTIONS ENR : CHAUFFE-EAU SOLAIRE ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE (AIR AMBIANT, AIR EXTÉRIEUR ET AIR EXTRAIT)

Thermor
Chauffage électrique & Chauffe-eau

Mathieu Senegas

RESPONSABLE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : msenegas@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr

Chauffe-eau solaire Biopack : la solution pour répondre aux exigences de la RT2012

La performance des équipements et le recours aux énergies renouvelables sont l'un des principaux facteurs clés pour atteindre les exigences des nouvelles constructions BBC.

Depuis plusieurs années, Thermor est devenu un acteur incontournable en chauffe-eau solaire et propose une large gamme qui s'adapte aussi bien sur les maisons équipées en électrique qu'en gaz / Fioul. Son offre de capteurs est très étendue : elle propose des capteurs horizontaux, verticaux, intégrés à la toiture, sur la toiture, sur châssis inclinables.

Depuis le mois de septembre 2011, Thermor a étoffé sa gamme de capteurs en proposant des capteurs équipés d'un double circuit, destinés aux maisons individuelles groupées.

Toute la gamme répond aux contraintes réglementaires en vigueur, gage de qualité et de performance et bénéficie de la certification NF CESI : certification imposée par Promotelec depuis le 1er septembre.

Pour en savoir plus : www.thermor.fr/prescription

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Cages d'escaliers village 5 – ALONSO SARRAUTE

TRESPA®

Olivia Rivière

OFFICE MANAGER

E-mail : o.riviere@trespa.com
Tél. : 01 79 92 82 01
Site Internet : www.trespa.com/fr

Pour des façades durablement performantes, pensez Trespa

À l'issue d'essais récents de vieillissement accéléré, qui constituent la meilleure mesure de performances, la surface décorative de Trespa Meteon a obtenu un très bon classement en termes de résistance aux UV et de tenue des coloris. En pratique, cela signifie que dans le cadre d'applications telles que revêtements de façade vertical ou panneaux de remplissage de balcon, la plupart des coloris ne présentent aucune altération notable pendant au minimum 10 ans.

Le rayonnement direct du soleil, la pluie ayant peu ou pas d'effet sur Trespa® Meteon®, la plupart des coloris ne subissent aucune altération significative pendant au moins dix ans et les façades paraissent durablement comme neuves.

Robuste et résistant aux chocs, Trespa® Meteon® est facile et rapide à installer. Trespa® Meteon® a une surface lisse, fermée et non poreuse.

Il ne requiert donc aucun revêtement ou couche de protection pour contribuer à la création de façades durablement belles.

École PAJOL – PALATRE ARCHITECTE

SOPREMA

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908
Thierry SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr

TECHNAL®

MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS
Thierry GOUIX
E-mail : thierry.gouix@hydro.com
Port. : 06 27 58 07 89

TENESOL
TOTAL & EDF GROUPS

TENESOL FABRIQUE, INSTALLE, ASSURE LA GESTION DE GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES POUR LES ENTREPRISES, LES COLLECTIVITÉS, LES PARTICULIERS
Pascal CHOFFEZ
E-mail : p.choffez@tenesol.com
Port. : 06 30 55 41 72
Site Internet : www.tenesol.com

Thermor
Chauffage électrique & Chauffe-eau

THERMOR EXPERT EN SOLUTIONS EnR : CHAUFFE-EAU SOLAIRE ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE (AIR AMBIANT, AIR EXTÉRIEUR ET AIR EXTRAIT)
Mathieu SENEGAS
E-mail : msenegas@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr

TRESPA®

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
Olivia RIVIERE
E-mail : o.riviere@trespa.com
Tél. : 01 79 92 82 01
Site Internet : www.trespa.com/fr

TULIKIVI

FABRICATION DE POÊLES-CHEMINÉES À ACCUMULATION EN PIERRE STÉATITE FINLANDAISE
Carita WICKSTRÖM
E-mail : carita.wickstrom@tulikivi.fi
Tél. : 01 40 21 25 65
Site Internet : www.tulikivi.fr

weber
SAINT-GOBAIN

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
Christian GÉRARD-PIGEAUD
E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com
Tél. : 01 60 62 13 51
Centre de Renseignements Techniques : 0 820 00 33 00 (N° Indigo)
Site Internet : www.weber.fr

zehnder

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET FILTRATION D'AIR
Eric LE CORRE
E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr
Port. : 06 73 27 01 80
Site Internet : www.zehnder.fr

11e Prix du Projet Citoyen

Le livre des 10 ans du Prix du projet citoyen publié en décembre 2010 a dressé le bilan d'une action durable : 16 projets lauréats ou mentionnés.
Ce sont le courage et l'imagination qui ont présidé à la création du Prix en 2001 : mais le sujet rencontrerait-il un écho parmi nos confrères et dans la société ?

Et ce chemin s'est développé, mettant en valeur des problématiques spécifiques, originales, et de leur temps. Dans la société qui court à toute vitesse, les architectes ont pris le temps de regarder l'essentiel : la communauté, la solidarité, l'accès à la parole et à la culture, la prospective, l'expérimentation, l'accessibilité à tous, la réduction des ghettos, des carences quotidiennes, l'inscription d'un avenir plus durable.

Pour sa 11e année, le Prix du projet citoyen est publiquement reconnu.
Témoin des rencontres entre architectes et acteurs citoyens, le Prix du projet citoyen précise en quoi la création et la démarche d'architecture sont d'intérêt public, suscite un dialogue entre liberté et égalité, pour montrer l'architecture œuvre commune. Plus d'écoute partagée pour plus de liberté, vers une démocratie apaisée.

Le Prix du projet citoyen interpelle ainsi les pouvoirs publics. Car si la société s'impose des défis collectifs : être accessible, rendre sobre, assurer la sécurité, éviter les pollutions, optimiser les coûts, améliorer les conditions de travail, réussir l'insertion des projets dans la ville et les territoires, offrir un cadre de vie disponible pour les citoyens … Tout cela n'est possible que si des synthèses concrètes ont lieu. Ce désir remodelé par l'échange autour d'un projet partagé ; cette mise en perspective, seul l'architecte est en capacité de l'assurer, car il a été formé et y a voué le cœur de son action.

Le Prix du projet citoyen rappelle que l'architecte est un acteur en capacité de résoudre les problèmes de mise en cohérence et d'orchestration sur le terrain des désirs multiples de la société.
C'est pourquoi l'Unsfa demande aux élus de la République et au gouvernement de veiller à donner aux architectes les moyens d'assurer cette tâche, de desserrer les contraintes envahissantes qui assaillent les agences, de favoriser, dès leur formation et au-delà, l'économie de ces femmes et hommes architectes.
Si les architectes savent assumer les contraintes pour les transmuter, ils ont aussi besoin d'oxygène et de liberté pour créer, rénover, innover au service de leurs commanditaires.

Le Prix du projet citoyen 2011 nous fait découvrir un nouveau et inattendu chemin de citoyenneté.

Dominique Jouffroy, architecte responsable du Prix du projet citoyen pour l'Unsfa

LAURÉAT 2011

Le prix 2011 a été remis au nom de l'Unsfa par Bertrand-Pierre Galey, directeur de l'architecture, au sein de la Direction générale des patrimoines, ministère de la culture, au projet *"Création d'une Maison des Familles de patients hospitalisés" à Saint-Brieuc (22)*

- **Maître d'ouvrage :** l'association pour la construction d'une maison des Familles des patients hospitalisés, représentée par Claude Ribieras
- **Maître d'usage :** les membres et partenaires de l'association pour la construction d'une maison des Familles des patients hospitalisés
- **Architectes :** NUNC architectes - Valérie Huicq et Pierre Béout (Saint-Brieuc) et Bruno Coycault

Voir page 28

LES DEUX MENTIONS

"Aménagement d'un local d'accueil et d'activités inter-âges" dans les gratte-ciel à Villeurbanne (69)

- **Maître d'ouvrage :** la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU)
- **Maître d'usage :** les membres et partenaires de l'association "Ensemble au 44" représentés par son président René Bortolin
- **Architecte :** Hélène Duhoo (Lyon)

▲ Avant

▲ Après

"Centre d'écotourisme du site des Gorges de Franchard, un salon dans la forêt" à Fontainebleau (77)

- **Maître d'ouvrage :** association Seine-et-Marne Tourisme 77 représentée par Lionel Walker
- **Maître d'usage :** les membres et partenaires de l'association Seine-et-Marne Tourisme 77
- **Architectes :** INCA architectes - Gilles Marty et Richard Noel (Grenoble)

▲ Des formes inspirées des rochers se glissent entre les arbres

LE MOT DU PRÉSIDENT DU JURY

La désignation d'un lauréat est la résultante d'une alchimie entre un jury et l'esprit du prix car, **depuis 11 ans, le Prix du projet citoyen souffle sur la production française et met en lumière les articulations essentielles entre tous les acteurs de l'acte de construire.**

Et que dire, lorsque ce n'est pas un projet mais trois qui sont récompensés. C'est sans doute, qu'il fallait au moins trois projets pour rassembler, sous la cuvée 2011, le large éventail des interventions de notre profession.

Ce sont bien trois approches essentielles qui ont ainsi été révélées :

- À Saint-Brieuc, c'est au cœur de l'humain, dans sa chair et sa fragilité, que Nunc Architecture, lauréat 2011, a su trouver les mots pour accompagner ces familles de patients hospitalisés. C'est une exceptionnelle chaîne de solidarité qui a ainsi, après 10 ans, abouti à la création de ce lieu remarquable dans la douceur et l'attention portées aux résidents.
- Dans la forêt de Fontainebleau, c'est au cœur du rapport homme nature que vient magistralement répondre l'agence INCA, mention 2011, à une problématique rare : comment intervenir avec beaucoup de légèreté quant à l'impact de construire tout en magnifiant la capacité de l'homme à s'immiscer au sein de cette forêt.
- À Villeurbanne, c'est au cœur des générations et dans les plis de la ville que Hélène Duhoo, mention 2011, a su recomposer un espace de dialogue, un vrai travail d'acupuncteur pour soigner l'âme des habitants du quartier.

Le Prix du projet citoyen 2011 pose un jalon de plus quant à la signification du terme "acteur" au sein de la société, qu'on se le dise !

Loïc Daubas, président du jury du Prix du projet citoyen

Une aventure humaine

C'est en 2000 que Claude Ribieras est venu nous voir, mon collègue Bruno Coycault, Pierre Béout et moi-même pour nous expliquer son projet né d'une discussion avec son hématologue Docteur Pascal Bourquard et du constat bien connu : le moral a un rôle fondamental dans le processus de guérison.

Leur idée était simple et évidente : créer une maison d'accueil pour les familles de patients hospitalisés pour faciliter une présence familiale à proximité, et ne pas ajouter des problèmes de distance et de stress à des familles très éprouvées. Nous avons tout de suite accepté de faire partie de cette aventure humaine. Le but était non seulement de construire un équipement, mais de le financer entièrement par des dons, afin de diminuer le coût de la nuitée pour permettre à toute personne d'en bénéficier, quel que soit son revenu.

Nous avons établi avec eux un avant-projet afin de constituer une brochure permettant aux bénévoles de l'association (créée fin 2001) d'entreprendre la recherche des dons.

Le programme était simple :

- un hébergement constitué de 7 chambres, 2 studios, une salle de détente avec kitchenette,
- une salle de réunion et un bureau pour l'accueil et les associations.

Et leurs contraintes limitées : faire un bâtiment basse consommation, peu coûteux à entretenir, ce dernier point pour minimiser le coût de la résidence.

Nous voulions, quant à nous, offrir un lieu de repos apaisant, chaleureux, et éviter toute vue directe des chambres sur l'hôpital pour permettre aux familles de se détendre.

En 2005, l'hôpital Yves Le Foll de Saint-Brieuc nous mettait à disposition un nouveau terrain, loin des urgences et de l'entrée sur site, donc plus calme. Notre ami Bruno Coycault, après s'être battu longuement contre sa maladie venait de nous quitter.

Le terrain ayant une autre typologie, nous avons travaillé sur un second projet, basé sur les mêmes contraintes.

Avec l'association, nous avons mis au point cette nouvelle esquisse, partant de la chambre, la dimensionnant au plus juste.

La pente du terrain permet de regrouper les espaces publics au rez-de-chaussée, et l'hébergement au rez-de-jardin avec de multiples sorties de plain-pied vers les espaces paysagés.

Le système constructif, basé sur une structure poteaux-dalles en béton, est enveloppé par une ossature bois isolant le bâtiment par l'extérieur.

L'intérieur est chaleureux, avec des couleurs vives dans les circulations, chaudes et calmes pour les chambres qui n'ont aucune vue directe sur l'hôpital et sont orientées Est et Ouest.

La salle de détente, plein sud, se prolonge d'une terrasse bois donnant sur le jardin.

En avril 2011, le bâtiment a été inauguré grâce à la ténacité de l'association, aux dons quelquefois de quelques euros de collégiens, de subventions plus conséquentes d'organismes politiques ou associatifs, de la région et du conseil général. L'objectif a été atteint et le prix de la nuitée est compris entre 7 € et 31 € en fonction des revenus, petit déjeuner inclus !

Cette chaîne humaine ne s'est pas arrêtée là. Un travail avec les bénévoles de l'Office Plérinais d'Actions Culturelles, nous a permis d'apporter des éléments de décor en harmonie avec les lieux : miroirs mosaïques reprenant les teintes des murs et du mobilier, service en Raku, sculpture en terre. Le mobilier, de qualité, est au prix coûtant, les entreprises ont reversé des dons…

L'hôpital prend en charge la gestion du linge et livre sur demande des repas et le petit déjeuner.

Et le plus émouvant, à l'heure actuelle, plus de 50 bénévoles se relaient pour garantir un accueil et une écoute et ce, 7 jours sur 7 et jusqu'à 22h. Ils bénéficient pour cela de journées de formation prises en charge par l'association.

C'est pour rendre hommage à tous ces acteurs souvent anonymes, pour témoigner, que nous avons déposé notre candidature au Prix du projet citoyen ; et nous sommes aujourd'hui très fiers et émus de leur transmettre ce prix.

Valérie Huicq,
NUNC architectes –
lauréat du Prix du projet citoyen 2011

L'adhésion syndicale en progression :

une nécessité, une force, un atout pour chacun

Le nombre d'adhérents a crû de façon significative ces dernières années (près de 20 % depuis 2009). Est-ce un effet paradoxal de la crise ? On pourrait rétorquer : quelle crise ? Depuis 1973, il y en a eu neuf. Mises à part quelques embellies, nous sommes toujours en crise. À nous de prendre les choses en mains, à nous de nous faire entendre.

Cette adhésion à l'utilité syndicale est due, en fait, à nos propres évolutions qui se manifestent :

- par notre prise de conscience de **la nécessité impérieuse d'être représenté ;**
- par la mutation de l'image de la représentation syndicale et de ses actions.

"Sans mettre au rebut l'esprit revendicatif nécessaire, le syndicat est aussi un lieu de réflexion, une force de proposition."

Les architectes perçoivent, à divers niveaux, la nécessité d'être représentés :

1. La confusion qui a perduré entre Ordre et Syndicat n'est plus de mise. Les confrères et consœurs savent que l'Ordre contrôle notre exercice sous la tutelle de l'État. Ainsi, les commissaires du Gouvernement ont un droit de présence dans chaque conseil ordinal[1]. C'est la Constitution qui donne au citoyen le pouvoir d'adhérer au syndicat de son choix. On ne peut que se féliciter de la tendance actuelle des institutions ordinales à encourager l'engagement syndical. Il faut œuvrer dans le sens du travail commun.
2. Les architectes et les sociétés d'architecture savent également que les discussions entre employeurs et salariés ne peuvent être conduites que par le travail syndical au sein du paritarisme. En toute logique, tout employeur devrait être syndiqué.
3. Si le syndicat local joue un rôle essentiel dans la structuration de la profession, son regroupement national apparaît à tous comme une nécessité évidente pour faire entendre sa voix. Ce regroupement s'est confirmé ces dernières années.

▼ Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Unsfa : www.syndicat-architectes.fr

Evolution du nombre d'adhérents à l'UNSFA sur les 5 dernières années

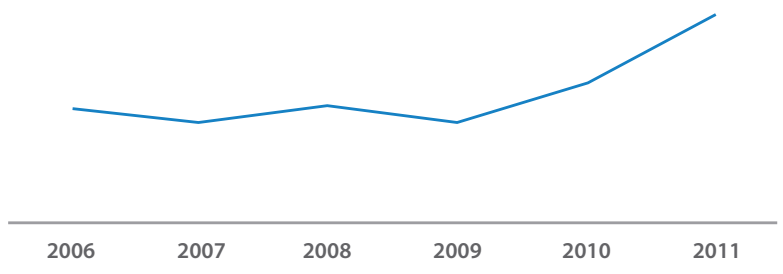

La mutation de la représentation syndicale fait passer aux oubliettes les images d'Epinal.

Nous ne sommes plus des professionnels arc-boutés sur des droits ancestraux. Nous sommes nombreux à l'avoir compris pour deux raisons essentielles :

1. la qualité de la représentativité s'appuie sur des choix démocratiques initiés par un maximum d'adhérents ;
2. l'attention de nos interlocuteurs croît mathématiquement en fonction de cette représentativité.

C'est pourquoi, sans mettre au rebut l'esprit revendicatif nécessaire, le syndicat est aussi un lieu de réflexion, une force de proposition. Il permet d'identifier les énergies éparpillées, de porter les projets, de favoriser les rencontres et la constitution d'équipes. Être nombreux c'est une nécessité, une force, un atout pour chacun. À chacun de nous de faire en sorte d'être encore plus nombreux.

Régis Chaumont,
vice-président de l'Unsfa

[1] Voir texte de Gilbert Ramus dans *le Carnet métier : L'Ordre et les Syndicats : leurs rôles et missions*

Publi-rédactionnel

La retraite supplémentaire

article 83, un dispositif de plus en plus attractif pour les salariés et les employeurs

Paroles croisées

Maryline Fleurent, responsable du développement des CCN – Groupe Malakoff Médéric
Jérôme Bonizec, directeur développement du pôle conventions Aprionis – Groupe Humanis

POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT POUR LES SALARIÉS D'ANTICIPER ET DE PRÉPARER LEUR RETRAITE ?

M. F : Face à la baisse continue des taux de remplacement (rapport entre le dernier salaire brut et la pension de retraite brute), entraînant la diminution des revenus lors du départ à la retraite, **il devient indispensable de se constituer une épargne retraite en complément des régimes de base et complémentaires.** Toutes les catégories de salariés sont concernées et plus particulièrement les cadres, les jeunes salariés ou encore ceux n'ayant pas la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Ce besoin est d'autant plus essentiel, que **le salarié devenu retraité doit faire face à de nouvelles dépenses** notamment en matière de santé : souscription d'un contrat complémentaire santé plus coûteux, augmentation des dépenses de santé liées au vieillissement...
À titre d'exemple, un salarié cadre prenant sa retraite à taux plein en 2010 aura un taux de remplacement estimé à 56 % ; ce même taux est estimé par le conseil d'orientation des retraites à 53 % pour un départ à la retraite en 2050.

QUELLE RÉPONSE PEUT APPORTER UN DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DIT "ARTICLE 83" ?

J. B : Dans le contexte actuel, il est souvent difficile pour les salariés de se constituer une épargne à titre individuel en vue de la retraite.
La majorité d'entre eux plébiscite les solutions d'épargne en entreprise. Ils perçoivent ces dispositifs comme **plus avantageux financièrement** du fait de la contribution apportée par leur employeur, **plus simples en termes de démarches et de gestion et comme un placement sûr.**

COMMENT FONCTIONNE UN DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ARTICLE 83 ?

M. F : Les contrats de retraite supplémentaire article 83 fonctionnent selon le **principe simple de la capitalisation individuelle tout en bénéficiant d'un cadre social et fiscal avantageux.**
Lors de la phase d'épargne, chaque salarié dispose d'un compte individuel qui, alimenté par les cotisations successives, est valorisé chaque année.
L'épargne constituée est acquise au salarié. S'il quitte l'entreprise avant son départ à la retraite, elle peut être transférée sur un contrat de même nature auprès du nouvel employeur ou sur un Plan d'Epargne Retraite Populaire.
Au moment du départ en retraite, le salarié bénéficie d'une rente dont le montant dépend notamment du capital constitué, de son âge et de son choix sur la réversion.
Lors de la mise en place, l'entreprise choisit la ou les catégories de salariés bénéficiaires. Elle définit un taux de cotisation, qui peut être pris en charge en totalité par l'employeur ou selon une répartition employeur / salarié.
Pour l'entreprise, les cotisations versées sont déductibles du bénéfice imposable et exonérées de charges sociales patronales (hors forfait social).
Pour le salarié, la part employeur n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu et est exonérée de charges sociales salariales (hors CSG / CRDS). L'éventuelle cotisation versée par le salarié est déductible de son revenu imposable.

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LA RÉFORME DES RETRAITES DE NOVEMBRE 2010 AU DISPOSITIF D'ÉPARGNE RETRAITE ARTICLE 83 ?

J. B : La réforme a instauré un certain nombre de nouveautés qui renforcent clairement l'attractivité des contrats d'épargne retraite supplémentaire article 83 :

- **Deux nouvelles possibilités d'alimentation des contrats, en plus des cotisations versées :**
  - **Les salariés peuvent effectuer des versements individuels et facultatifs** sur leur contrat, **déductibles** du revenu imposable*.
  - **Les salariés peuvent verser sur leur contrat des jours de repos non pris,** dans la limite de 10 jours par an pour ceux inscrits dans un CET (Compte Epargne Temps), ou de 5 jours par an lorsqu'il n'y a pas de CET dans l'entreprise*.
- **Deux nouveaux cas de sortie anticipée permettent aux salariés de récupérer les fonds en cas de difficultés durant la phase d'épargne du contrat :** Décès du conjoint ou du partenaire lié par un Pacs et situation de surendettement.

En offrant plus de possibilités de versements et plus de souplesse pour récupérer les fonds en cas de difficultés, **le dispositif de retraite article 83 permet aux salariés d'être plus actifs dans la préparation de leur retraite.**

POUR EN SAVOIR PLUS : contactez les spécialistes du régime santé prévoyance de votre convention collective :

Aicha Tlibi
Groupe Humanis (Aprionis Prévoyance)
Tél. : 01 46 84 57 48
Mail : aicha.tlibi@humanis.fr

Maryline Fleurent
Groupe Malakoff Médéric
Tél. : 01 30 44 49 42
Mail : mfleurent@malakoffmederic.com

humanis
Partager c'est grandir

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

* Dans les limites prévues par l'administration fiscale

La région Poitou-Charentes
associe les architectes à ses projets

La Région Poitou-Charentes a fait de l'excellence environnementale une priorité dans tous ses domaines d'action et de la croissance verte un objectif économique et social. Cette volonté se traduit par des projets structurants, comme la création d'un Pôle des éco-industries, d'un Fonds Régional d'Excellence Environnementale et d'un Plan Energie Solaire.

Dans la perspective d'un urbanisme et d'un habitat durables, la Région s'implique pour que les familles et les collectivités réalisent des économies d'énergie, tant dans l'habitat, individuel ou collectif, que dans les bâtiments privés ou publics. Les aides à la réhabilitation énergétique de plus de 2000 logements sociaux, à la construction de 1000 maisons bois, à l'isolation des combles, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, etc., sont autant d'incitations pour le développement d'un habitat écologiquement vertueux.

Afin que cette préoccupation environnementale soit partagée par tous, **la Région associe l'ensemble des acteurs concernés à la réalisation de ses projets.** C'est ainsi que les architectes ont été consultés dans le cadre de démarches pour l'aménagement d'éco-quartiers, l'amélioration de la performance énergétique des habitats particuliers ou encore pour inciter à l'utilisation du bois dans la construction. Les habitants eux-mêmes sont invités à participer à la réflexion sur les politiques publiques et à leur évaluation. C'est grâce à cette démocratie participative qui les associe directement, qu'un appel à projets pour favoriser l'autonomie énergétique des équipements des petites communes a vu le jour.

La Région a ainsi impulsé des dynamiques locales en touchant aussi bien les grandes agglomérations que les villages, qu'elle aide notamment par l'intermédiaire du Centre Régional des Energies Renouvelables. Elle soutient le réseau des acteurs de l'éco-construction, le Cluster Eco-Habitat, qui réunit une centaine de membres engagés dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes pour relever le défi d'un habitat économe en énergie, à coût maîtrisé et accessible au plus grand nombre. Ce cluster développe des projets dans le domaine de la construction neuve, la réhabilitation du patrimoine existant et la réalisation de quartiers durables.

En tant que maître d'ouvrage, la Région promeut la durabilité des constructions dès la définition de ses programmes auprès des architectes, ce qui permet d'éviter un éventuel surcoût financier. Lorsqu'elle lance des concours de maîtrise d'œuvre, elle applique systématiquement le principe du "mieux disant", avec le souci d'équilibrer les aspects financiers et les impératifs de qualité. Les délais de remise d'études sont connus dès le lancement de la procédure, mais ajustables au besoin.

La Région, en charge des travaux dans l'ensemble des lycées de Poitou-Charentes, prend systématiquement en compte la dimension environnementale. Cas exemplaire de cet engagement : la construction du premier lycée "100 % énergie verte" en Europe, le Lycée Kyoto, sous la direction de l'architecte François Gillard, a été rendue possible grâce à l'initiative de la Région.

Dans le cadre de sa compétence en matière de formation, la Région contribue à celle des futurs collaborateurs des architectes, dans tous les domaines de la construction. Elle a ainsi créé une dynamique en faveur des métiers de la Croissance Verte qui vient compléter le bac professionnel "technicien d'études en bâtiment – assistant architecte" (à Angoulême, Royan et Poitiers). Sans oublier la mise en place

depuis septembre 2011 de l'option "architecture et construction" dans trois établissements, à la suite de la réforme des baccalauréats technologiques.

Très attentive à l'excellence environnementale, la Région continuera à encourager les initiatives innovantes dans le secteur de l'habitat et de la construction durables en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ségolène Royal,
Présidente de la Région Poitou-Charentes,
ancienne Ministre

Le Poitou-Charentes : une région riche de sa diversité

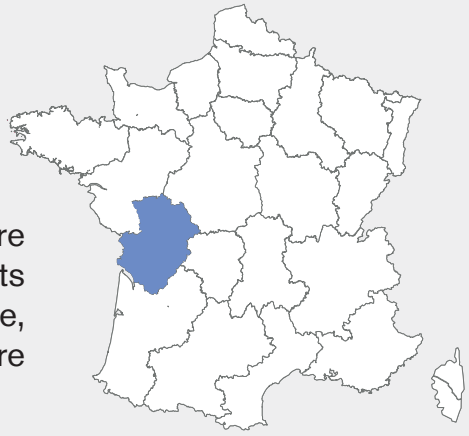

Notre région Poitou-Charentes est au carrefour entre les Pays de Loire et l'Aquitaine ; et les départements formant notre région, par leur territoire et leur culture, sont bien souvent rattachés par erreur à l'une ou l'autre de ces régions.

Le nord des Deux-Sèvres est à quelques kilomètres de Cholet et proche de Nantes, le Sud de la Charente est également à quelques encablures de Bordeaux.
Poitiers, ville située dans le département de la Vienne, est notre capitale administrative, mais quelle différence de culture avec La Rochelle et son port en Charente-Maritime !
Si ces diversités auraient pu constituer un handicap, ce n'est pas le cas, car elles apportent, au contraire, une richesse dans le partage entre les hommes.

Si nous sommes 430 inscrits à l'Ordre des architectes régional, seulement 240 d'entre nous exercent en libéral ou en société d'architecture, avec des répartitions géographique inégales, le plus gros potentiel étant en Charente-Maritime, le site et le climat étant de toute évidence plus incitatif, mais également avec un nombre de projets très important.

Mais notre région a aussi des atouts professionnels souvent méconnus par des donneurs d'ordres, publics ou privés, qui vont chercher ailleurs ce qu'ils ont à leur porte. Cela oblige nos confrères à élargir leur clientèle à l'ensemble de la région pour maintenir l'activité de ce qu'on appelait avant "l'agence d'architecture" et maintenant "l'entreprise d'architecture".

Si la créativité de nos confrères ne dépend pas de la taille de leur structure, par contre la technicité et la production de projets importants en découlent souvent pour rester compétitif et crédible auprès de nos partenaires BET nationaux sur ce type de grands projets régionaux.
En Poitou-Charentes, 140 entreprises d'architecture offrent un panel important de taille. 10 agences ont un effectif de 10 à 30 collaborateurs, 50 agences sont composées de 4 à 10 collaborateurs, et 80 agences ont de 1 à 3 collaborateurs. Pour un effectif global d'environ 550 salariés.

"Notre syndicat Unsfa Poitou-Charentes, avec 27 adhérents, a besoin de voir grossir ses rangs pour que le dialogue avec nos maîtres d'ouvrages et les administrations soit facilité."

Le Poitou-Charentes est dépourvu d'école d'architecture et là encore, nos jeunes consœurs et confrères sont généralement issus de nos deux grandes régions voisines, avec bien souvent, mais cela est peut être plus vrai pour les générations précédentes, un cursus parisien comme bagage.

Pour conclure ce bref aperçu de notre profession dans notre région, notre syndicat Unsfa Poitou-Charentes, avec 27 adhérents, a besoin de voir grossir ses rangs pour que le dialogue avec nos maîtres d'ouvrages et les administrations soit facilité, mais avec 10 % des agences adhérentes, il se situe dans une bonne moyenne nationale.

Jean-Michel Dresse, président régional Unsfa Poitou-Charentes

L'UNSFA POITOU-CHARENTES

L'Unsfa régionale Poitou-Charentes est constituée de quatre délégations départementales avec un architecte DPLG président par département :
- Charente : Isabelle Maguis
- Charente Maritime : Carole Grimaud
- Deux-Sèvres : Anne Trouvé
- Vienne : Jean-Michel Roche

Le bureau est ainsi composé :
- Jean-Michel Dresse, président
- Anne Trouvé, trésorière
- Jean-Pierre Renaud, secrétaire

Contact : Jean-Michel Dresse – Port. : 06 75 29 98 53
E-mail : dresse.archi@orange.fr

"L'architecture nous fait la vi(l)e meilleure"

1

2
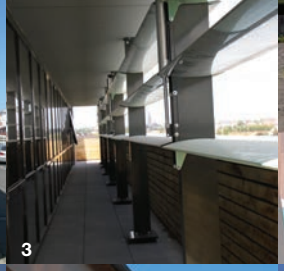
3

4

© Minh Liang
5

6
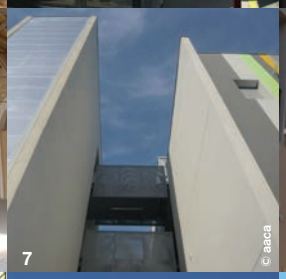
© aaca
7

8
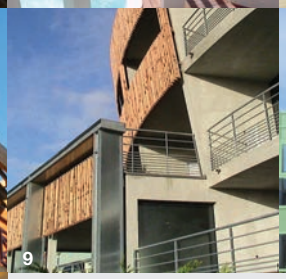
9

10
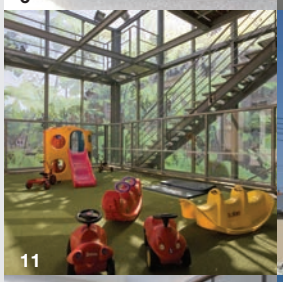
11
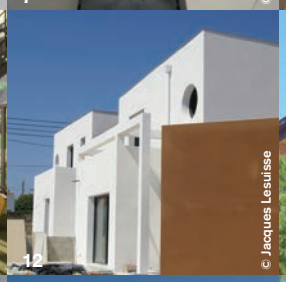
© Jacques Lesuisse
12
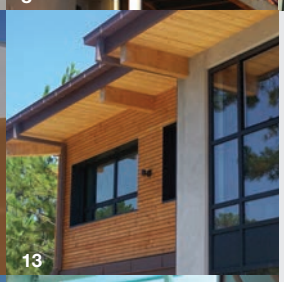
13
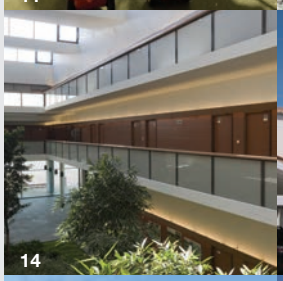
14
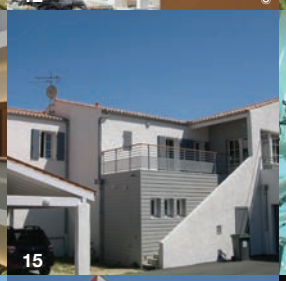
15
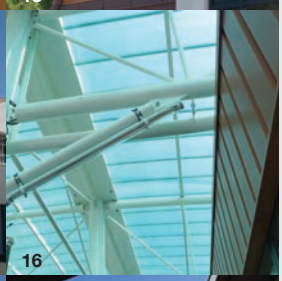
16

© Minh Liang
17
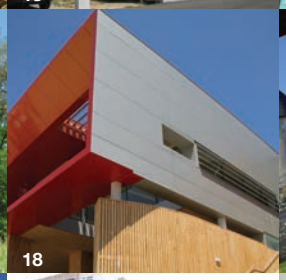
18

19
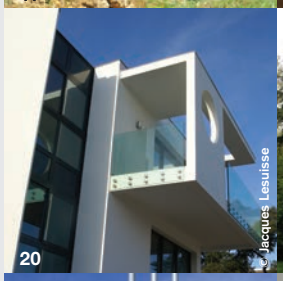
© Jacques Lesuisse
20

21
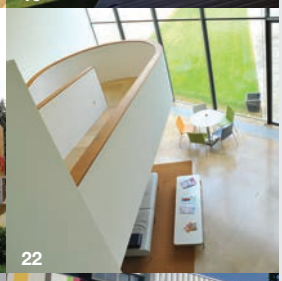
22

23
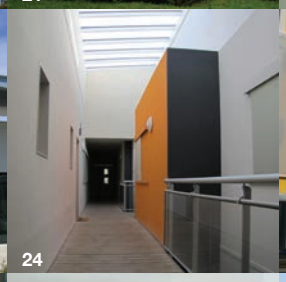
24

© aaca
25
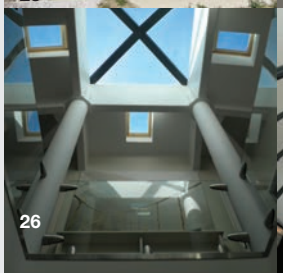
26
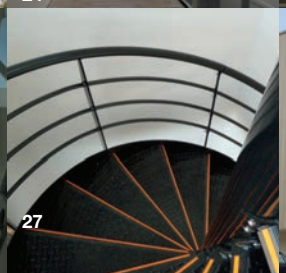
27

28

RÉGION Poitou-Charentes

L'Unsfa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient les architectes ayant participé à ce cahier dédié à la région Poitou-Charentes :

Christine Davrou (1) ; Olivier Pigeot (2 et 15) ; Architectes associés (3 et 18) ; Jean-Yves Brieux (4) ; Atelier Dune – Liang Minh (5 et 17) ; Françoise Perot (6) ; agence anthony costa architecte (7 et 25) ; SELARL Pillet architecte (8 et 24) ; Studio A3 architecture (9 et 23) ; Bègue Perrichou Gérard (10 et 22) ; Vettier associés (11 et 21) ; JL architecture (12 et 20) ; Laetitia Satgé (13 et 26) ; Lancereau & Meyniel (14 et 28) ; Lionel Coutier (16 et 27) ; Tanguy Lavanant (19)

erratum Passion Architecture n°38
"Cahier Aquitaine" page 32

Pour le Lycée Albert Claveille à Périgueux (24), l'équipe de maîtrise d'œuvre est composée comme suit : Art'Ur : Architectes mandataires ; Coco Architecture : architectes co-traitants ; Atce : BET d'ingénierie - © Florent Michel/11h45

AGENCE LIONEL COUTIER ARCHITECTE
La Rochelle (17)

1) Rénovation et extension du Tennis Club de Lagord (17) - *Démarche HQE :* Réhabilitation 356 m², extension 795 m². (2010-2011)
(Maître d'ouvrage : Commune de Lagord)
2) Complexe sportif à Périgny (17) - Démarche HQE : construction d'un club house et d'un promenoir, restructuration complète des vestiaires et sanitaires et réfection de la toiture des tribunes du stade de Périgny. (2009)
(Maître d'ouvrage : Cosmmune de Périgny)
3) Espace Carnot de Fouras (17) - Démarche HQE : rénovation et aménagement d'une place et d'un front de mer. (2009-2010 ; maître d'ouvrage : Commune de Fouras ; urbaniste associé : Agence Magnum) Photo : kiosques commerciaux
4) Construction d'une maison individuelle à La Rochelle (17) (2009 ; maître d'ouvrage privé)

ARCHITECTES ASSOCIÉS JEAN-PIERRE RENAUD ET ISABELLE MAGUIS, ARCHITECTES DPLG
Niort (79)

© Michel Denancé

© Michel Denancé

Construction d'un pôle services à Niort (79) : espaces de réception (salles de réunions, de conférence, un amphithéâtre, restauration d'entreprise), dans une démarche de développement durable. (2009-2010 ; maître d'ouvrage : S.I.E.M. Paris)

© Michel Denancé

ATELIER DUNE – MINH LIANG
Royan (17)

© Minh Liang

© Minh Liang

1) Villa "Dupont" à Saint-Palais-sur-Mer (17) : maison d'habitation en bois, démarche HQE label RT 2005 THPE (2008-2009)
2) Institut du littoral et de l'environnement, La Rochelle (17) – démarche HQE (2004 ; maître d'ouvrage : Conseil général de la Charente-Maritime ; maître d'œuvre : ABP, architectes mandataires ; Minh Liang, architecte associé)
3) Résidence "Tout vent", Royan (17) – démarche HQE Label BBC : 55 logements neufs et réhabilitation de 2 bâtiments (concours Projet Lauréat ; maître d'ouvrage : Habitat 17 ; maître d'œuvre : Minh Liang, architecte mandataire, ABP, architectes associés)

© Minh Liang

AGENCE ANTHONY COSTA ARCHITECTE
Aytré (17)

© ac

Résidence "Maréchal", La Rochelle (17) : construction d'un immeuble de logements de typologie variable et de locaux professionnels (2011 ; maître d'ouvrage : Sarl ANVA)
1) Vue d'ensemble ;
2) Détail de façade ;
3) Intérieur

© ac

© ac

ATELIER D'ARCHITECTURE BEGUE PEYRICHOU GÉRARD

Jean-Jacques Begue, Bernard Peyrichou, Olivier Gérard – Rochefort-sur-Mer (17)

1 et 2) Cité Administrative à Rochefort sur Mer (17)
(2007 ; maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais à Rochefort-sur-Mer) : réhabilitation et aménagement de bureaux et d'une maison de l'emploi sur le site de l'ancienne école des Fourriers.
3) EHPAD à Saint-Jean-d'Angély (17) (2009 ; maître d'ouvrage : Centre Hospitalier de Saint-Jean-d'Angély)
4) Musée des arts du Cognac à Cognac (16)
(2004 ; maître d'ouvrage : Ville de Cognac) : réhabilitation d'un hôtel particulier et d'anciens chais accolés, comprenant des espaces d'expositions permanentes et temporaires : présentation du produit, son traitement, sa fonction sociale et sa symbolique. Travail particulier d'intégration du rempart ancien dans le parcours du musée.

ATELIER LANCEREAU MEYNIEL, ARCHITECTES

Gérard Lancereau et Bénédicte Meyniel Poitiers (86)

1 et 2) Poste de commandement et Place d'armes à l'Ecole militaire de St Maixent (79)
(maître d'ouvrage : Ministère de la Défense, Service d'Ingénierie de la Défense, établissement de Limoges - Concours 2005, réalisation 2009-2010)
3) Restaurant inter-entreprises à Niort (79), (maître d'ouvrage : MUTAVIE ASSURANCES - livraison en juillet 2011)
4) 65 logements sociaux BBC à Poitiers (86), dont 30 logements en accession du T1bis au T4 (maître d'ouvrage : SIPEA Habitat - commande 2006, réalisation 2008-2009)

SNØHETTA

ou l'architecture multiculturelle

Formée en 1989 et dirigée par Craig Dykers et Kjetil Trædal Thorsen, SNØHETTA est une entreprise d'architecture, de paysagisme et de design intérieur implantée à Oslo en Norvège et à New-York.
Après avoir participé au 42e congrès des architectes à Bordeaux, Kjetil Trædal Thorsen répond aux questions de *Passion Architecture.*

▲ Kjetil Trædal Thorsen

▲ Bibliotheca Alexandrina : centre culturel à Alexandrie (Égypte) inauguré en 2002

SNØHETTA se distingue à la fois par une pratique sur des projets internationaux reconnus et des projets plus modestes par leurs dimensions. La dimension de votre structure professionnelle qui compte actuellement environ 120 collaborateurs, correspond-elle à ce double positionnement ? Cela répond-il à une volonté de positionnement économique ou est-ce le fruit d'occasions que présentent les marchés ?

Kjetil Thorsen : SNØHETTA s'intéresse depuis toujours à la diversité du marché et aux défis que représentent l'envergure et l'impact de ses différents projets. La courbe d'apprentissage des futurs jeunes chefs de projet dépend des défis auxquels ils se trouvent confrontés. La responsabilité individuelle est en rapport direct avec la taille et la complexité du projet. La possibilité d'expérimenter avec de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux matériels et de nouvelles approches environnementales et de les élaborer est souvent reliée à des projets moins importants comportant moins de risques financiers, mais le risque encouru par le client est toujours intégré à notre estimation. Nous profitons des grands projets pour développer nos systèmes de qualité, améliorer la collaboration entre les divers corps de métier, développer des produits en partenariat avec les industriels et rehausser et mettre à l'épreuve notre propre niveau de professionnalisme et d'intégrité. Nous continuerons à rechercher des projets grands ou petits, publics, culturels ou commerciaux partout dans le monde, afin de nous constituer une vision plus large, plus holistique des défis internationaux et explorer la position de l'architecture en tant qu'outil au service de la société. Cela se fera indépendamment dela situation du marché à l'échelle mondiale.

SNØHETTA a développé son activité à partir de la Norvège, pays où la profession d'architecte n'était pas réglementée, et l'a étendue sur quatre continents dans des situations réglementaires très diverses pour les activités d'architecture. Cela a-t-il une incidence sur votre démarche et sur la nature de votre production ? Le cadre réglementaire contribue-t-il à la qualité architecturale ? Et a-t-il une incidence sur le développement économique de votre entreprise d'architecture ?

K. T. : Depuis le milieu des années 90, la profession d'architecte en Norvège est réglementée. Il existe trois catégories d'habilitation pour les architectes, selon leur expérience et leurs antécédents professionnels. Un architecte peut être habilité à construire (1) des projets jusqu'à 500 m², (2) des projets jusqu'à 5 000 m², et (3) des projets sans limite de superficie. Aux Etats-Unis et en Norvège, SNØHETTA est habilitée dans les trois catégories. Je suis également membre de la Société Française des Architectes (SFA) en tant que responsable du projet à Luminy, près de Marseille. Néanmoins, nous recherchons toujours des partenaires locaux – non seulement en raison des différentes réglementations auxquelles nous sommes confrontés, mais aussi pour comprendre le contexte politique, philosophique, psychologique ou culturel dans lequel nous travaillons. Dans bien des cas, l'échange de connaissances entre nous-mêmes et nos partenaires est la condition *sine qua non* de la réussite du projet. Il s'agit là d'une approche générale que nous essayons toujours de suivre ; elle ne change pas d'un endroit à un autre, même si les finalités ne sont pas forcément toujours les mêmes. Nous travaillons dans un contexte précis et nos projets sont

nourris des informations obtenues suite à l'analyse d'un maximum d'aspects d'une situation existante. Un "design" dérivé des informations recueillies sera toujours plus proche d'un de nos idéogrammes de travail : "La forme suit l'environnement". Un cadre plus stricte et plus réglementé nécessite, bien entendu, un plus grand suivi du projet ; nous avons pu constater que ceci est communément reconnu par les architectes. En règle générale, nous ne constatons pas moins d'implication architecturale dans des pays moins réglementés ; au contraire, nous constatons de la part des architectes une implication plus importante par mètre carré d'espace ou de paysage dessiné.

▼ Opéra National de Norvège à Oslo - 2008

© Jens Passoth

Le capital social de SNØHETTA est-il détenu majoritairement par des architectes ?

K. T. : Actuellement 100% du capital social est détenu par des architectes, à hauteur de 48% par Craig Dykers, 48% par moi-même et le reste (4%) par quatre petits actionnaires qui sont également des employés de l'entreprise.

Le fait de travailler à l'international implique-t-il une structure juridique particulière ? Vos interventions sont-elles gérées uniquement sur la base de compétences internes ou s'appuient-elles sur des partenariats avec des agences d'architecture locales, et dans ce cas sous quelle forme ?

K. T. : Notre entreprise a le statut d'une société par actions selon la loi norvégienne et celle d'une société privée aux États-Unis. Nos partenariats avec d'autres architectes sont de plusieurs sortes : ils peut s'agir d'architectes de référence, de sous-consultants ou encore de partenaires dans le cadre d'un contrat.

Vous avez eu l'occasion de réaliser un projet à Marseille. Travailler en France présente-t-il des particularités ?

K. T. : Nous ne constatons pas le même engagement bureaucratique d'un endroit à un autre. Le système français confie une bonne part de la responsabilité professionnelle et économique aux individus en charge des différents bureaux, ce qui peut aboutir à des modèles moins collaboratifs. En France, le modèle de l'assurance met l'architecte à la tête de la chaîne de production, mais à la longue, cela pourrait également mener à moins d'expérimentation et moins de prise de risques. À notre avis, la complexité de l'architecture moderne devrait être partagée entre les différents acteurs du secteur du bâtiment, ce qui devrait générer – espérons-le ! – une confiance accrue entre les différentes professions.

Les associés et collaborateurs de SNØHETTA ont été formés dans différents pays. Cela conduit-il à des compétences particulières ? Au regard de cette expérience, y a-t-il un système de formation des architectes qui vous semble plus particulièrement adapté ?

K. T. : Notre approche multiculturelle, multi-religieuse et multi-genre fait partie intégrante de notre philosophie. Nos processus de design sont qualifiés de "transpositionnels", ce qui veut dire que différentes personnes peuvent exécuter différentes tâches au cours de la création des concepts, du contenu et des idées. Cela fait appel, bien sûr, à des compétences spécifiques en matière de collaboration, à l'aptitude d'être à l'écoute des autres, ainsi qu'à la volonté d'abandonner des idées préconçues. Il n'y a pas de jugement moral à faire en la matière ; ce qui est sûr, c'est que des méthodes de travail fondées ou non sur les informations récoltées donnent soit de bons, soit de mauvais résultats. Comme je l'ai déjà précisé, nous croyons à la responsabilité individuelle au sein d'une approche collaborative. Cette méthodologie du "singulier au pluriel" permet à nos architectes de faire de leur mieux au profit de l'entreprise.

© Snohetta/MIR

▲ Projet King Abdulaziz Center for World Culture (Arabie Saoudite)

Nouvel agrément pour l'OPCA
des Professions Libérales

Initiée par la loi du 24 novembre 2009, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la réforme des OPCA modifie l'organisation de la collecte des fonds de formation professionnelle. Ces derniers étaient notamment obligés de renouveler leurs agréments qui expiraient au 31 décembre 2011.

Accompagnement des TPE, présence sur les territoires, transparence financière, optimisation des moyens et seuil minimal de collecte de 100 millions d'euros, le décret "OPCA" du 24 septembre 2010 fixait de nouvelles règles du jeu. Créé par les partenaires sociaux en 2000[1], l'OPCA PL - Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales dont dépendent les salariés des entreprises d'architecture – a reçu un nouvel agrément du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, par arrêté du 9 novembre 2011 (J.O du 04/12/11).

À compter du 1er janvier 2012, l'OPCA PL collectera et gérera les contributions formation dues au titre du plan de formation et de la professionnalisation des entreprises libérales et des établissements de l'hospitalisation privée relevant du nouvel agrément.
Ce nouveau champ de compétence résulte notamment de la volonté de l'OPCA PL, bien que disposant du seuil minimal de 100 millions imposé par la réforme de la formation professionnelle pour le renouvellement de son agrément, d'élargir son champ de compétence pour accueillir la branche de l'hospitalisation privée, dont les maisons de retraite privées, relevant de FORMAHP.
L'OPCA PL, dont l'Unsfa est administrateur, a fait ce choix pour construire un OPCA de plus grande envergure qui garantisse et renforce dans les années à venir :

- le développement des compétences dont les entreprises ont besoin,
- leur accompagnement dans la mise en place de leurs projets de formation,
- l'accès à la formation et à la qualification des salariés pour la sécurisation de leurs parcours professionnels.

De surcroît, grâce aux services de proximité développés par le secteur de l'hospitalisation privée, il améliorera sa présence en région.
Ce choix est aussi celui de la cohérence : un secteur commun au sein des professions libérales, celui de la santé, des caractéristiques majeures communes, à savoir, le caractère libéral de l'activité des entreprises et l'existence d'obligation de formation spécifique aux professions réglementées ; des emplois techniques centrés sur le patient ou la personne âgée, comparables à ceux des cabinets de professionnels libéraux.

[1] Accord collectif du 15 novembre 2000 portant transformation du FAF-PL, crée par accord du 9 juillet 1987, en OPCA PL.

L'OPCA-PL AU 1ER JANVIER 2012

- 18 branches professionnelles
- 130 000 entreprises et établissements
- 686 000 salariés
- 193 M€ de collecte
- 15 délégations régionales et interrégionales
- Une nouvelle adresse et un nouveau numéro de téléphone :
  4, rue du Colonel Driant – 75001 Paris – Tél. 01 53 00 86 00

Patrick Julien,
représentant du Bureau de Section Cadre de Vie de l'OPCA PL

COTISATIONS FORMATION PROFESSIONNELLE

Entreprises d'architecture, dès le 1er février 2012, optez pour la déclaration en ligne de vos contributions formation sur : www.opcapl.com

Opter pour ce nouveau service, c'est opter pour la simplicité : une déclaration facilitée, sans faire de calcul ; le choix de votre mode de paiement ; l'édition de votre reçu libératoire.
Rendez-vous sur **www.opcapl.com** et créez votre compte en ligne dans votre **"Espace entreprise"** *(Utilisez l'identifiant figurant sur votre bordereau de versement)*
Avec votre compte en ligne, vous pouvez aussi : faire une demande de prise en charge de formation, consulter vos remboursements, saisir un contrat de professionnalisation…
ATTENTION : cotisations à verser au plus tard le 29/02/2012 !

OPCA PL

L'OPCA PL est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales.
Sa mission : collecter et gérer les contributions formation versées par les entreprises libérales.

Quelle gestion prévisionnelle

de l'emploi et des compétences

dans le contexte économique et social actuel ?

L'entreprise d'architecture évolue, au rythme de son secteur d'activité, en fonction de contraintes multiples et changeantes. La démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) de l'employeur permet aux salariés qui y sont associés de se projeter à moyen terme, selon la configuration envisagée pour l'entreprise. N'étant obligatoire que pour les entreprises de plus de 300 salariés, c'est au niveau de la branche qu'une négociation triennale sur la GPEC se met en place[1].

La phase diagnostic, première étape, a eu lieu courant décembre 2010. La Branche Architecture a organisé la diffusion de près de 35 000 questionnaires[2]. Employeurs et salariés étaient invités à répondre à une enquête sur leur perception des changements à venir dans l'activité professionnelle, mais aussi sur l'évolution des compétences des salariés que ces changements appellent. Les questions posées sont justement celles permettant d'engager une démarche GPEC.

La collecte des réponses à cette enquête a permis une analyse dont les résultats alimenteront la réflexion des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, localement et nationalement.

Synthèse des résultats

La composition des entreprises d'architecture

Les entreprises d'architecture sont des structures polyvalentes (plusieurs marchés et territoires) à taille réduite. À cette polyvalence s'ajoutent de fortes disparités salariales, selon les genres, les régions et la taille des entreprises. Ainsi, la majorité des salariés éprouvent le même sentiment : leurs compétences sont suffisamment valorisées, mais pas suffisamment rémunérées.

[1] Article L2241-4 du Code du travail

[2] Réalisée entre décembre 2010 et janvier 2011, l'enquête permettait à chacun d'exprimer ses préoccupations et ses besoins au regard de l'évolution de l'activité dans l'architecture. Les résultats recueillis et l'analyse qui en a été faite vont permettre à la CPNEFP d'affiner sa connaissance des réalités, des évolutions nécessaires des entreprises, des besoins de formation des salariés.

Le positionnement des entreprises d'architecture

Les entreprises d'architecture sont principalement positionnées sur le logement, mais 2/5e des employeurs envisagent de se positionner sur de nouveaux marchés (logements collectifs et équipements culturels) et 1/3 sur de nouvelles missions (conseil et conception-construction). Cependant, la taille réduite des entreprises d'architecture est le principal frein à l'exercice de nouvelles missions.

La santé financière des entreprises d'architecture

De nombreuses agences font face à des difficultés économiques. Cela explique qu'un tiers des salariés estiment que leur avenir au sein de leur entreprise n'est pas assuré. Toutefois, 1/5e des employeurs envisage de recruter prochainement. Les embauches à venir concernent essentiellement des titulaires du diplôme d'architecte et des dessinateurs-projeteurs.

Les enjeux prioritaires des entreprises d'architecture

Ils sont au nombre de trois :

- la gestion,
- l'économie d'énergie (le développement durable est d'ailleurs le thème de formation privilégié par les salariés et les employeurs),
- l'intervention sur le bâti existant.

En outre, une grande importance est accordée à la créativité et à la capacité de conception de projets ayant une dimension qualitative, artistique et sociale.

La formation professionnelle

Dans leur ensemble, les salariés des entreprises d'architecture ne s'estiment pas suffisamment formés.

Lorsqu'un manque de compétence est diagnostiqué par les employeurs, 20 % d'entre eux n'envisagent pas de réponses particulières. Pour les autres, la première réponse envisagée est celle de la formation continue. Il subsiste cependant un principal frein à la formation : la charge de travail et le manque de disponibilité des salariés.

Les résultats complets de l'enquête GPEC sont en ligne sur le site de la branche architecture : **www.branche-architecture.fr.**

Vous avez été 1 617, soit 1 156 salariés et 461 employeurs, à répondre à notre questionnaire sur l'évolution de l'emploi et des compétences au sein des entreprises d'architecture. Une participation représentative de la branche dans sa diversité, pour laquelle nous devons vous remercier.

Christophe Chomel,
Membre de la Commission économique et sociale de l'Unsfa

Les dernières mesures du gouvernement en matière de protection sociale : une réforme vitale

La réduction de la dette de l'État français, et notamment du déficit de la sécurité sociale, sera l'un des thèmes majeurs des prochaines élections présidentielles. Le Projet de Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2012 a ainsi fait l'objet d'un parcours législatif – du combattant – entre les sénateurs (majorité à gauche) et les députés (majorité à droite).

En quoi sommes-nous concernés par le PLFSS ?

29,8 milliards d'euros… c'est le déficit record de la sécurité sociale en 2010[1], qui a plus que triplé en deux ans.

Si nous souhaitons conserver notre régime de sécurité sociale en l'état, le retour à l'équilibre des comptes sociaux est impératif… et tout le monde devra mettre – un peu plus – la main au portefeuille. Le gouvernement a ainsi présenté son Projet de Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2012, en ramenant le déficit prévisionnel à 14 milliards d'euros.

Afin de parvenir à un retour à l'équilibre, la TVA sociale fut l'une des solutions avancées par François Fillon le 7 novembre dernier. Cette mesure consiste à augmenter la TVA afin de compenser une réduction des cotisations sociales.

Double intérêt pour l'État, d'une part, la dimension "anti-délocalisation" de la mesure (l'ensemble des biens vendus sur le territoire national finance la protection sociale, y compris les produits importés), d'autre part, la TVA est payée par tous et au même taux, peu importe le montant des revenus.

En parallèle, le relèvement du taux réduit de TVA de 5,5 % à un taux intermédiaire de 7 % sur tous les produits et les services[2] devrait permettre un gain de 1,8 milliard d'euros à l'État.

Quelles sont les principales conséquences du PLFSS en matière de prévoyance et de complémentaire santé ?

- **Vers une réforme du mode de calcul des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS)**

Différents projets du gouvernement ont fait grand bruit ces dernières semaines, dont le passage des indemnités journalières (qui sont actuellement de 50 % du salaire brut) à 60 % du salaire net[3], ce qui aurait permis d'économiser 220 millions d'euros par an ; ou encore l'instauration d'un quatrième jour de carence à la charge de l'employeur. Au regard du tollé provoqué par ces projets, le gouvernement a fait marche arrière.

Une victoire à la Pyrrhus ?

Un soulagement pour les employeurs ? Pas tout à fait… Afin de compenser l'absence de telles mesures, le gouvernement a pour projet d'abandonner toute référence au traditionnel plafond de la sécurité sociale au profit d'une référence au SMIC.

Les conséquences ? Le montant maximal journalier de l'IJSS passerait de 48,43 € à 41,24 €…[4] Au regard du principe de maintien de salaire issu de notre Convention Collective, c'est notre régime de prévoyance conventionnel[5] qui va devoir compenser la différence.

- **L'augmentation des taxes sur les institutions de prévoyance et mutuelle santé**

Dans la continuité de la réduction du déficit français, le taux de la taxe spéciale sur les activités d'assurances (instaurée en 2010) a été augmenté, passant de 3,5 % à 7 %. Le gouvernement espère ainsi pouvoir récolter 100 millions d'euros dès cette année et plus d'un milliard pour chaque année à venir. Alors que 90 % des Français ont souscrit une mutuelle de santé, cette mesure devrait entraîner une hausse des tarifs de 4,7 % en moyenne en 2012, selon la fédération professionnelle de Mutualité française.

Patrick Julien, Délégué Général
et Christophe Yuen,
Juriste en droit social

RÉGIMES DE PRÉVOYANCE ET DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, UN PILOTAGE MAÎTRISÉ

Depuis leurs créations respectives en 2003 et 2008, les deux régimes en vigueur au sein de la branche sont mis en œuvre par deux opérateurs (Humanis et Malakoff-Médéric), sous le contrôle régulier de la CPNNC, qui permet à la Branche de décider des évolutions à apporter aux deux régimes et d'en anticiper les conséquences. Cette année, la CPNNC a décidé de missionner un actuaire, fin connaisseur de ces questions, afin d'expertiser les conditions de mise en œuvre de ces régimes, ainsi que leurs résultats détaillés. Dans un contexte tendu – de par l'impact des mesures gouvernementales – , l'audit réalisé par l'actuaire désigné par la CPNNC apportera un éclairage précieux aux partenaires sociaux au moment de procéder aux choix qui leur incombent et, en toute connaissance de cause, ils pourront assumer leurs responsabilités. Pour sa part, l'Unsfa œuvre à ce que les effets des réformes des retraites et de la "taxe santé" soient absorbés en une seule fois par l'excédent du régime, qui représente un an et demi de cotisation.

[1] En cumulant les régimes de base et du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV)
[2] À l'exception des produits de première nécessité dont notamment l'alimentation
[3] Ceci permettant de modifier de 6 % – à la baisse - les IJSS
[4] À l'exception des IJ maternité et accidents du travail
[5] Financé par les employeurs et les salariés de la branche

Le développement durable, l'intelligence du XXIe siècle

Essai de Dominique Bidou - Editions PC, 350 pages – 20 €

Dans une période marquée par des crises multiples, financières, sociétales et écologiques, Dominique Bidou livre une analyse d'expert, élaborée de manière très concrète au contact des réalités du bâtiment, et enrichie de ses nombreuses expériences. Cet "essai" est écrit de façon très directe et éclaire le développement durable d'une manière originale et résolument constructive. Pour permettre à chacun de devenir à son tour un "expert" et trouver son propre chemin vers le développement durable.

Observatoire de la profession d'architecte 2011

Publié par le CNOA. Pour recevoir la version imprimée, contactez votre conseil régional de l'Ordre ou infodoc@cnoa.com

Pour la troisième fois, depuis 2005, le Conseil national de l'Ordre des architectes publie les résultats de l'observatoire de la profession conduit à travers l'enquête menée par l'Institut de sondage Ifop. Cette enquête se divise en trois parties : l'identification des pratiques professionnelles et de la situation économique, la perception du métier, l'image de l'Ordre des architectes. S'agissant de l'identification des pratiques et de la situation économique, deux aspects peuvent être soulignés : l'impact de la crise économique sur l'exercice du métier et le développement de la formation continue.

Les grands ensembles Une architecture du XXe siècle

Ouvrage collectif édité sous la direction scientifique du ministère de la Culture et de la Communication, direction générale du patrimoine, Éditions Carré - 256 pages - 32 €

Au travers de 100 ensembles urbains revisités, ce livre offre quelques panoramas plus larges, en particulier des études sur les systèmes paysagers et constructifs, qui doivent aider et donner des clés de compréhension afin que les décideurs actuels soient à même de reconsidérer cette architecture sociale avec plus d'acuité.

Qualité d'air intérieur, qualité de vie - 10 ans de recherche pour mieux respirer

Ouvrage collectif rédigé sous la direction de Séverine Kirchner, CSTB, coordinatrice scientifique de l'OQAI - CSTB EDITIONS, 210 pages - 39 €

À l'occasion de son dixième anniversaire, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur – OQAI – publie un ouvrage retraçant l'ensemble des travaux qu'il a réalisé depuis 2001, les progrès fondamentaux auxquels il a contribué et les voies qu'il reste aujourd'hui à explorer autour de cette question de santé et d'environnement essentielle : la qualité de l'air intérieur dans les espaces clos.

Logement : le chantier de la République

Livre blanc édité par la FPI – 76 pages

Les promoteurs immobiliers estiment qu'il manque en France entre 500 000 et 1,2 million d'habitations. Ils souhaitent donc que le logement devienne, sans dépenser plus, mais à budget constant, le grand chantier de la République au cours de la prochaine législature ; d'autant que le prix des logements anciens a crû de 141 % entre 2000 et 2010, tandis que la progression des revenus sur la même période n'a été que de 43 %, selon l'Insee.

Ecoquartiers

Olivier Namias, préface de Benoist Apparu. Snal - Editions PC, 100 pages - 30 €

Cet ouvrage regroupe neuf réalisations d'écoquartiers en France. Apparus au nord de l'Europe au début des années 90, les écoquartiers renouvellent radicalement la pratique de l'aménagement urbain. La réduction de la place de l'automobile, la mixité sociale et programmatique, le traitement naturel des eaux de ruissellement ou encore la participation effective des habitants sont quelques-uns des éléments mis en œuvre dans ces nouveaux quartiers participant à l'édification d'une ville plus durable.

Priorité !

aux qualifications Sport&Loisir Qualisport, à validité d'1 an...

... avec des vrais "Pro"

Maintenance

Sols sportifs

Conseil & Ingénierie

Patinoires

Matériels spécialisés

Bâtiments sportifs

Aires ludiques

Piscines

Sélectionnez les Entreprises qualifiées Qualisport
pour vous garantir la pertinence de ***compétences techniques actualisées !***

Tél. 01 53 33 84 90
qualisport@wanadoo.fr

www.qualisport.com
Entreprises Qualisport sur toute la France

Quali sport
Organisme qualificateur

«Leur expertise a donné de l'ambition à mon projet»

Gilles, ingénieur bureau d'études fluides.

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS 444 786 511 - The Creative Factory

GrDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Innover en associant **gaz naturel** et **énergies renouvelables**. Mobiliser les compétences et les savoir-faire. **Optimiser la consommation énergétique** des projets de construction et de rénovation.

Les conseillers GrDF mettent toute leur expertise à votre service pour vous accompagner dans **vos réalisations**.

Contactez-nous sur www.grdf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la!